



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 30 JUIN 1883.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 23 juin 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Jules Desjardins, Napoléon Bélanger, Alphonse Chevrier, Joseph Chevrier, fils de Joseph, et John Fletcher, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil, et de révoquer l'ancienne commission.

Il a aussi plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Morrill Baisenaire, N. Chartrand, Peter Monaghan, Francis Farmer et Bénoni Lamère, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, et de révoquer l'ancienne commission. 1597

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 26 juin 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre à la commission de la paix, pour le district de Joliette, MM. Onézime Trépanier, de Saint-Alexis; William Jones, William Robertson et Edmond Morin, de Rawdon; Adrien Morin, de Saint-Théodore de Chertsey; Joseph Racette, de Sainte-Julienne, tous du comté de Montcalm.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 30th JUNE, 1883.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 23rd June, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Jules Desjardins, Napoléon Bélanger, Alphonse Chevrier, Joseph Chevrier, son of Joseph, and John Fletcher, commissioners for the summary trial of small causes, for the parish of Rigaud, county of Vaudreuil, and to revoke the former commission.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has also been pleased to appoint Messrs. Morrill Baisenaire, N. Chartrand, Peter Monaghan, Francis Farmer and Bénoni Lamère, commissioners for the summary trial of small causes, for the parish of Sainte Marthe, county of Vaudreuil, and to revoke the former commission. 1598

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 26th June, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate to the commission of the peace for the district of Joliette, Messrs. Onézime Trépanier, of Saint Alexis; William Jones, William Robertson and Edmond Morin, of Rawdon; Adrien Morin, of Saint Théodore de Chertsey; Joseph Racette, of Sainte Julienne, all of the county of Montcalm.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 26 juin 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre les messieurs dont les noms suivent, à la commission de la paix, savoir :

Pour le district de Beauharnois.—Jean-Baptiste Myre, écuyer, de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague ; et Henri Laplante, écuyer, de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka.

Pour le district de Québec.—Simon Peters, Elie Turgeon, John Valient Gale, Eugène Blais, Timothy Hibbard Dunn, François E. Roy, M. D., James McCorkell, Joseph Archer, jnr., P. V. Valin, Charles Vesey M. Temple, A. J. Maxham, John C. Thompson, François Marcellin Audet, George Holmes Parke, Olivier Robitaille, M. D., et James Dinning, écuyers, tous de la cité de Québec.

Pour le district de Bedford.—Joseph Paré, Joseph Appolinaire L'Hérault et Iréné Beaugard, de Saint Valérien ; Joseph Smyth, du village de Granby ; Patrick Callaghan, du township de Granby ; James C. Armstrong, de Waterloo ; Thomas Jones, sr., de Frost Village ; et Patrick Maguire, de Saint-Joachim de Shefford, écuyers.

Pour le district de Richelieu.—Chs. Dorion, écuyer, de Sorel. 1599

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 26th June, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace :

For the district of Beauharnois.—Jean Baptiste Myre, esquire, of the parish of Saint Louis de Gonzague ; and Henri Laplante, esquire, of the parish of Saint Stanislas de Kostka.

For the district of Québec.—Simon Peters, Elie Turgeon, John Valient Gale, Eugène Blais, Timothy Hibbard Dunn, François E. Roy, M. D., James McCorkell, Joseph Archer, jnr., P. V. Valin, Charles Vesey M. Temple, A. J. Maxham, John C. Thompson, François Marcellin Audet, George Holmes Parke, Olivier Robitaille, M. D., and James Dinning, esquires, all of the city of Québec.

For the district of Bedford.—Joseph Paré, Joseph Appolinaire L'Hérault and Iréné Beaugard, of Saint Valérien ; Joseph Smyth, of the village of Granby ; Patrick Callaghan, of the township of Granby ; James C. Armstrong, of Waterloo ; Thomas Jones, sr., of Frost Village ; and Patrick Maguire, of Saint Joachim de Shefford, esquires.

For the district of Richelieu.—Chs. Dorion, esquire, of Sorel. 1600

Proclamations.

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

} THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
▲ Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quinzième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHES MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de Québec, MARDI, le DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBI-

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

} THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.
To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty three, to have been commenced and held, and to every of you—

GREETING :

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the fifteenth day of the month of May, one thousand eight hundred and eighty three, at which time, at Our city of Quebec, you were held and constrained

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into considerations the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you that on TUESDAY, the TENTH day of the month of JULY next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREBY FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEO-

FAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec, membre de notre conseil privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
1217 Québec.

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5e section de la 41 Victoria, chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire toute la banlieue de la paroisse Notre-Dame de Québec, renfermée dans les limites qui divisent la dite banlieue de la cité de Québec, des paroisses et municipalités de Saint-Sauveur, Sainte-Foye et Saint-Colomb de Sillery, et la détacher de la dite paroisse de Saint-Colomb de Sillery, pour les fins scolaires.

1609

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

(Adj. 5041.) *Canton de Ditchfield.*

Vente des $\frac{1}{2}$ Ouest des lots 32 et 33, dans le 1er rang, faite à Woodman Webster.

Canton de Grantham.

Vente de $\frac{1}{2}$ S. E. du lot 27, dans le 6ème rang, faite à Joseph Généreux.

E. E. TACHE,
Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 21 juin 1883. 1573 2

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

22 juin 1883.

Avis de demande d'érection et de délimitation de municipalité scolaire, etc., en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de Sainte-Philomène de Fortierville, dans le comté de Lotbinière, avec les mêmes limites qui lui sont assignées dans la proclamation du Lieutenant-Gouverneur, en date du 1er mai 1882.

1585

DORE ROBITAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec, member of Our Privy Council for Canada.

At Our Government House, in Our City of Quebec in Our said Province of Quebec, this SEVENTH day of MAY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty three and in the forty sixth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
1218 Québec.

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to erect, bound, &c., school municipalities in virtue of the 5th section, 41st Vict. ch. 6.

To erect into a school municipality the whole banlieue of the parish of Notre Dame de Quebec, comprised within the limits which separate the said banlieue from the city of Quebec, from the parishes and municipalities of Saint Sauveur, Sainte Foye and Saint Colomb de Sillery, and to detach it from the said parish of Saint Colomb de Sillery, for school purposes.

1610

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

(Adj. 5041.) *Township of Ditchfield.*

Sale of West $\frac{1}{2}$ of lots 32 and 33, in the 1st range, made to Woodman Webster.

Township of Grantham.

Sale of the S. E. $\frac{1}{2}$ of lot 27, in the 6th range, made to Joseph Généreux.

E. E. TACHE,
Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 21st June, 1883. 1574

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

22nd June, 1883.

Notice of application to erect and bound school municipalities, &c., in virtue of the 5th section, 41st Vict. ch. 6.

To erect into a school municipality the parish of Sainte Philomène de Fortierville, in the county of Lotbinière, with the same limits as are assigned to it in the proclamation of the Lieutenant Governor, dated the 1st of May, 1882.

1586

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 1er juin 1883.

Avis est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Châteauguay George de Salaberry, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Pierre Lamothe, en son vivant, notaire, de la cité de Montréal, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., chap. 33.

PH. J. JOLICEUR,

1411 5

Assistant-Secrétaire

CHAMBRES LEGISLATIVES.

Toute demande de bills privés qui sont proprement du ressort de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," clause 53, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, dresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou tournant ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

G. C. L.

L. DELORME,

Greffier A. L.

665

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 1st June, 1883.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant-Governor by Châteauguay George de Salaberry, esquire, notary, of the city of Montreal, by which he asks for transfer to him of the minutes, repertory and index of the late Pierre Lamothe, in his lifetime, notary, of the city of Montreal, pursuant to the provisions of the act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,

1412

Assistant Secretary.

LEGISLATIVE CHAMBERS.

All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Québec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and in one newspaper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and radeaux, and mentioning also whether they intend to construct a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

666

A

Avis Divers.

La société en commandite qui a existé entre les soussignés comme marchands en commerce général, à Saint-Alexandre, dans les comté et district de Kamouraska, sous la raison sociale de Dumont, Garneau et Compagnie, a été, ce jour, dissoute de commun accord.

Daté à Saint-Alexandre, le quinzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt trois.

JOSEPH DUMONT,
REMI GARNEAU,
EMILE ST. ONGE.

1591

Avis est par les présentes donné que sous un mois, après la dernière publication du présent avis, demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil, dans la province de Québec, par Messieurs Louis Adélarde Sénécal, bourgeois, Jean Baptiste Renaud, gentilhomme, Edouard Wurtele, contracteur de chemin de fer, Joseph Alphonse Ouimet, avocat, tous de la cité et du district de Montréal, et Antoine Alphonse Taillon, courtier, de la ville de Sorel, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation, les constituant eux et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée et érigée par lettres patentes en vertu de l'acte à fonds social, 31 Victoria, chap. 25.

Le nom de la compagnie sera "Compagnie d'Imprimerie de Richelieu."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est pour imprimer, publier et vendre un journal quotidien, semi-quotidien et hebdomadaire, et en général pour faire des affaires d'imprimerie, de gravures, de lithographie, d'impressions, de publications et d'annonces.

Les opérations de la future compagnie se feront en la ville de Sorel, dans la province de Québec, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la dite ville de Sorel.

Le montant du fonds social de la compagnie est de dix mille piastres, divisé en deux cents actions de cinquante piastres chaque.

Les premiers directeurs de la future compagnie seront Messieurs Louis Adélarde Sénécal, bourgeois, Jean-Baptiste Renaud, gentilhomme, Edouard Wurtele, contracteur de chemin de fer, Joseph Alphonse Ouimet, avocat, tous de la cité et du district de Montréal, et Antoine Alphonse Taillon, courtier, de la ville de Sorel, tous sujets de Sa Majesté.

J. ALPHONSE OUIMET,
Solliciteur.

Sorel, 20 juin 1883.

1565 2

Avis est par le présent donné que, sous un mois après la dernière publication, une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau de la Province de Québec, les incorporant en corps politique et incorporer en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social (Québec), 1868.

1. Le nom proposé de la compagnie sera "The Canada Cutlery Company, (en commandite.)"

2. L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est pour manifester la coutellerie (couteaux, fourchettes, cuillères et autres articles semblables, et les vendre.)

3. Les affaires de la compagnie se feront en la ville de Saint-Henri, en la cité de Montréal, et ailleurs en la Province de Québec. La principale place d'affaires sera en la dite ville de Saint-Henri.

4. Le montant du fonds social sera de \$40,000.

5. Le nombre d'actions sera de 400, et le montant de chacune sera de \$100.

Miscellaneous Notices.

The limited partnership heretofore existing between the undersigned as general traders, at Saint Alexandre, in the county and district of Kamouraska, under the style and firm of Dumont, Garneau & Compagnie, has this day, been dissolved by mutual consent.

Dated at Saint Alexandre, the fifteenth day of June, one thousand eight hundred and eighty three.

JOSEPH DUMONT,
REMI GARNEAU,
EMILE ST. ONGE.

1592

Notice is hereby given that, within one month from the last publication of the present notice, application will be made to the Lieutenant Governor in council, in the Province of Québec, by Messrs. Louis Adélarde Sénécal, gentleman; Jean Baptiste Renaud, gentleman; Edouard Wurtele, railway contractor; Joseph Alphonse Ouimet, advocate, all of the city and district of Montreal; and Antoine Alphonse Taillon, broker, of the town of Sorel, to obtain letters patent of incorporation incorporating them, and all other persons who may become shareholders in the company to be created and erected by Letters Patent in virtue of the Joint Stock Companies Act, 31 Vict., chap 25.

The name of the company will be The Richelieu Printing Company.

The object for which incorporation is sought is to print, publish and sell a daily, half-daily and weekly newspaper, and generally to carry on the business of printing, engraving, lithography, printing, publishing and advertizing.

The operations of the said company will be carried on in the town of Sorel, in the province of Quebec, and the principal place of business of the said company will be in the said town of Sorel.

The amount of the capital stock of the said company is ten thousand dollars, divided into two hundred shares, of fifty dollars each.

The first directors of the future company will be Messrs. Louis Adélarde Sénécal, gentleman; Jean Baptiste Renaud, gentleman; Edouard Wurtele, railway contractor; Joseph Alphonse Ouimet, advocate, all of the city and district of Montreal; and Antoine Alphonse Taillon, broker, of the town of Sorel; all subjects of Her Majesty.

J. ALPHONSE OUIMET,
Sollicitor.

Sorel, 20th June, 1883.

1566

Notice is hereby given that at the expiration of one month, application will be made by the persons after named to the Lieutenant Governor of the Province of Quebec in council, for the issue of Letters Patent under the great seal of the Province of Quebec, to incorporate them a body politic and corporate under the joint stock companies Act (Quebec), 1868.

1. The proposed corporate name of the Company is "The Canada Cutlery Company, (limited)."

2. The object for which incorporation is sought is the manufacture of cutlery (knives, forks, spoons and similar articles), and the sale of the same.

3. The business of the Company is to be carried on in the town of Saint Henry, the city of Montreal, and elsewhere in the Province of Quebec. The chief place of business will be in the said town of Saint Henry.

4. The amount of its capital stock is to be \$40,000.

5. The number of shares will be 400, and the amount of each \$100.

6. Les noms au long, résidences et professions des requérants sont comme suit : John Watson, de Montréal, marchand ; Godfrey S. Pelton, de Montréal, marchand ; Alfred A. Trevithick, de Montréal, gentilhomme ; Kenneth Blackwell, de Montréal, ingénieur ; et Edward Blaydes, de Sheffield, Angleterre, coutelier, tous sujets de Sa Majesté. Les dits John Watson, Alfred A. Trevithick et Godfrey S. Pelton, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

6. The names in full, addresses and calling of each of the applicants are as follows : John Watson, of Montreal, merchant ; Godfrey S. Pelton, of Montreal, merchant ; Alfred A. Trevithick, of Montreal, gentleman ; Kenneth Blackwell, of Montreal, engineer ; and Edward Blaydes, of Sheffield, England, cutler, all of whom are subjects of Her Majesty, and of whom the said John Watson, Alfred A. Trevithick and Godfrey S. Pelton, are to be the first directors of said Company.

R. A. RAMSAY,
Soliciteur des requérants.
Montréal, 20 juin 1883. 1563 2

R. A. RAMSAY,
Solicitor for Applicants.
Montreal, 20th June, 1883. 1564

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Bedford. } No. 2980.
Marie Louise *alias* Hermine Brouillette, de la ville de Farnham, dans le dit district, épouse de Louis Martel, commis-marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Bedford. } No. 2980.
Marie Louise *alias* Hermine Brouillette, of the town of Farnham, in the said district, wife of Louis Martel, merchant's clerk, of the same place, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff ;

vs.
Le dit Louis Martel, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le premier juin courant.

vs.
The said Louis Martel, Defendant.
An action of separation as to property has been instituted against said defendant, the first day of June instant.

M. MAILHOT,
Avocat de la Demanderesse.
Sweetsburgh, 1er juin 1883. 1537 2

M. MAILHOT,
Attorney for Plaintiff.
Sweetsburgh, 1st June, 1883. 1538

CANDIDATS POUR L'ADMISSION A LA PRACTIQUE DE LA PROFESSION D'AVOCAT.

CANDIDATES FOR ADMISSION TO PRACTICE LAW.

Section Saint-François, 11 juillet 1883.

Saint Francis Section, July 11th 1883.

NOMS.	Résidences.	Age.
Robertson, David Charles	Lennoxville.	21
Brooks, George Henry Aylmer.	Richmond....	21
Campbell, Firmin.....	Sherbrooke.	21
Fraser, Harry R.....	do	21

NAMES.	Residence.	Age.
Robertson, David Charles	Lennoxville.	21
Brooks, George Heury Aylmer.	Richmond....	21
Campbell, Firmin	Sherbrooke..	21
Fraser, Harry R.....	do	21

H. W. MULVENA,
Secrétaire.

H. W. MULVENA,
Secretary.

CANDIDATS POUR L'ADMISSION A L'ETUDE DE LA PROFESSION D'AVOCAT.

CANDIDATES FOR ADMISSION TO STUDY LAW.

Section Saint-François, 11 juillet 1883.

Saint Francis Section, July 11th 1883.

NOMS.	Résidences.	Age.	Collège.
Shurtleff, William L.	Coaticook..	19	Académie de Coaticook, instituteur privé.
Frank, Lewis Hoyt ...	Magog..	18	

NAMES.	Residence.	Age.	School.
Shurtleff, William L.	Coaticook..	19	Coaticook Academy, private tutor.
Frank, Lewis Hoyt...	Magog..	18	

H. W. MULVENA,
Secrétaire. 1535 2

H. W. MULVENA,
Secretary. 1536

ORFORD COPPER AND SULPHUR COMPANY.

ORFORD COPPER AND SULPHUR COMPANY.

L'Assemblée annuelle de la Orford Copper and Sulphur Company (ci-devant la Orford Nickel and Copper Company), aura lieu au bureau de la compagnie, à Eustis, P. Q., mercredi, le onzième jour de juillet, à onze heures A. M.

The annual meeting of the Orford Copper and Sulphur Company (formerly the Orford Nickel and Copper Company), will be held at the office of the company, at Eustis, P. Q., on Wednesday, the eleventh day of July, at eleven o'clock a. m.

Par ordre des directeurs.
C. F. ATKINSON,
Secrétaire-Trésorier. 1557 2

By order of the directors.
C. F. ATKINSON,
Secretary Treasurer. 1558

**LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
DU SUD-EST.**

Avis est par le présent donné que l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud Est, aura lieu mercredi, le dix-huitième jour de juillet prochain, à midi, au bureau principal de la compagnie, No. 202, rue Saint-Jacques, Montréal, pour l'élection des directeurs, et pour toutes autres affaires qui pourront être soumises à la dite assemblée.

A. B. CHAFFEE,
Secrétaire.
1523 3

Montréal, 13 juin 1883.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, sous le grand sceau, pour incorporer "The Montreal Coffee House Association."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est d'établir des cafés, des salles d'attente et restaurants, où toutes sortes de rafraîchissements, nourriture, boisson, les liqueurs spiritueuses et fermentées et autres boissons enivrantes exceptées, pourront être fournis ou offerts au public, et dans le but de louer et occuper telles bâtisses ou propriétés qui peuvent être nécessaires pour faire les affaires suivant l'usage en but et pour les aliéner ou les hypothéquer.

La principale place d'affaires de la compagnie proposée sera en la cité de Montréal.

Le fonds social sera de quinze mille piastres (\$15,000), divisé en mille cinq cents (1,500) actions de dix (10) piastres chacune.

Les noms au long, résidences et professions des dits requérants sont comme suit :

Matthew Hamilton Gault, commerçant, Montréal; David Morrice, commerçant, Montréal; George B. Burland, graveur, Montréal; Hugh McLennan, commerçant, Montréal; John Redpath Dougall, éditeur, Montréal; Edward Kirk Greene, commerçant, Montréal; Charles Garth, commerçant, et Henry Lyman, écuyer, tous de la cité de Montréal.

Les personnes sus-nommées se proposent être les premiers directeurs de la compagnie.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Solliciteurs des requérants.
1481 3

Montréal, 11 juin 1883.

Avis public est par le présent donné que, sous un mois après l'expiration de la première insertion du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil, en vertu des dispositions de l'acte des Compagnies à fonds social, pour obtenir des Lettres Patentes incorporant les requérants et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créée en corps politique et incorporé sous le nom et dans le but ci-après décrits :

1. Le nom proposé de la compagnie sera "The O. S. Rixford Manufacturing Company."

2. L'objet de la dite Compagnie est de fabriquer et vendre des faux, des haches, des fourches, des houes, des râtaux, des coupe foin et tels autres articles qui seront en rapports suivant le but et l'objet; d'acquérir et posséder par tous les moyens légaux les immeubles nécessaires, bâtisses et privilèges d'eau pour faire les affaires de la compagnie.

3. La principale place d'affaires de la compagnie sera à Bedford, en le comté de Missisquoi, en la province de Québec.

4. Le fonds social de la compagnie sera de cent mille piastres.

5. Le nombre d'actions sera de cent et les actions seront de mille piastres chacune.

SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY.

Notice is hereby given that the annual general meeting of shareholders of the South Eastern Railway Company will be held at the head office of the company, No. 202, Saint James street, Montreal, on Wednesday, the eighteenth day of July next, at twelve o'clock noon, for the election of directors, and any other business that may come before the meeting.

A. B. CHAFFEE,
Secretary.
1524

Montreal, 13th June, 1883.

Public notice is hereby given that application will be made to His Honour the Lieutenant Governor, for letters patent, under the great seal, incorporating the Montreal Coffee House Association.

The objects for which such incorporation is sought are for the establishment of Coffee Houses, waiting rooms and restaurants, where all kinds of refreshments, food, and drink except spirituous liquors and malt liquors, and others intoxicants, may be furnished or offered to the public, and for the purpose of leasing or occupying such buildings or premises as may be necessary for the carrying out of these objects, and such premises to alienate or hypothec.

That the chief place of business of the proposed company is to be in the city of Montreal.

That the proposed capital stock is fifteen thousand dollars (\$15,000), divided into one thousand and five hundred (1,500) shares of ten (10) dollars each.

That the names in full, and addresses, and calling of the said petitioners are as follows :

Matthew Hamilton Gault, trader, Montreal; David Morrice, trader, Montreal; George B. Burland, engraver, Montreal; Hugh McLennan, trader, Montreal; John Redpath Dougall, publisher, Montreal; Edward Kirk Greene, trader, Montreal; Charles Garth, trader, and Henry Lyman, esquire, each and all of the city of Montreal.

That it is proposed that all the above named persons be the first directors of the company.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Solicitors for applicants.
1482

Montreal, 11th June, 1883.

Public notice is hereby given that after the expiration of one month from the first insertion of this notice, application will be made to his Honor the Lieutenant Governor in Council under the provisions of the joint Stock companies incorporation Act for Letters Patent incorporating the applicants and such other persons as shall become shareholders in the company so to be created as a body politic and corporate under the name and for the purpose hereinafter set forth :

1. The proposed corporate name of the company is "The O. S. Rixford Manufacturing Company."

2. The object of the said company is to manufacture and sell scythes, axes, forks, hoes, rakes, hay knives and such other articles as are suited to its aim and object, to acquire and hold by all legal means the necessary real estate, buildings and water privileges for carrying on the business of the company.

3. The chief place of business of the company will be Bedford, in the county of Missisquoi, and province of Quebec.

4. The capital stock of the company is one hundred thousand dollars.

5. The number of shares will be one hundred of the amount of one thousand dollars each.

6. Les noms au long, résidences et professions des requérants sont comme suit :

George Claves, cultivateur, Frederick Charles Saunders, droguiste, Richard Dickinson, notaire public, Joseph Cyr, cultivateur, et George Henry Soule, commis voyageur, tous de Bedford, en le comté de Missisquoi et province de Québec, Oscar Stephen Rixford, de East Highgate, dans l'Etat de Vermont, manufacturier, et Aldis Owen Brainerd, de Saint-Alban, en l'Etat de Vermont, marchand de bois, Edward William Morgan, caissier de Banque, George Albert Coslett, contre-maître, James Patrick Martin, cultivateur, et Montague Ferry Rice, propriétaire de moulins, tous de Bedford, en le comté de Missisquoi et Province de Québec. Les sept premiers nommés seront les directeurs provisoires de la compagnie.

FRED. C. SAUNDERS,
Secrétaire du Bureau Provisoire des Directeurs.
Bedford, Québec.
4 mai, 1883. 1465. 3

District de Montréal. }
No. 81. } Cour Supérieure.
Dame Marie Théophanie Charpentier, de la cité et
du district de Montréal,
Demanderesse ;

vs.
André Senécal, du même lieu,
Défendeur.
Le Demanderesse a poursuivi le Défendeur, son
dit époux, en séparation de biens.

J. ALPHONSE OUMET,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 10 novembre 1882. 1449 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 924.
Dame Hermine Lamoureux, épouse de Jean-Bap-
tiste Lefebvre, cultivateur, de la paroisse de
Laprairie, dans le district de Montréal, et
dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.
Le dit Jean-Baptiste Lefebvre, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
aujourd'hui en cette cause.

ROBIDOUX & FORTIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal mai 1883. 1391 5

Province de Québec. }
District de Montréal. } Dans la Cour Supérieure.
Dame Sarah M. Lynd, de la cité de Montréal,
Demanderesse ;

vs.
Thomas C. Drake, du même lieu, marchand,
Défendeur.
Une action a été, ce jour, instituée par la deman-
deresse contre le défendeur, son mari, pour obtenir
séparation de biens, rapportable la dite action le
16 du courant.

DOUTRE JOSEPH & DANDURAND,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 4 juin 1883. 1461 4

Avis est par les présentes donné que sous un
mois après la dernière publication du présent avis,
demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur de
la province de Québec, en Conseil, par Messieurs
Honoré Mercier, avocat et M. P. P., George W.
Stephens, avocat et M. P. P., James McShane, jnr.,
commerçant et M. P. P., Wilfrid Prévost, avocat,
Louis H. Boisseau, marchand, Israël A. Beauvais,
A. Eudore Poirier, avocat, Flavien G. Boutillier,
avocat, tous de la cité et du district de Montréal,
et Félix G. Marchand, M. P. P., et notaire public,
à Saint-Jean d'Iberville ; pour obtenir des lettres
patentes d'incorporation, les constituants eux et
toutes autres personnes qui pourront devenir

6. The names in full, addresses and calling of
each of the applicants is as follows :

George Claves, farmer, Frederick Charles Saun-
ders, druggist, Richard Dickinson, notary public,
Joseph Cyr, farmer, and George Henry Soule,
commercial traveller, all of Bedford, in the county
of Missisquoi, and Province of Quebec, Oscar
Stephen Rixford, of East Highgate, in the State of
Vermont, manufacturer, and Aldis Owen Brainerd,
of Saint-Albans, in the State of Vermont, lum-
berman, Edward William Morgan, Bank manager,
George Albert Coslett, foreman, James Patrick
Martin, farmer, and Montague Ferry Rice, miller,
all of Bedford, in the county of Missisquoi, and
Province of Quebec. The first seven named shall
be the preliminary directors of the company.

FRED. C. SAUNDERS,
Secretary Preliminary Board of Directors.
Bedford, Quebec,
4th May, 1883. 1466.

District of Montreal. }
No. 81. } Superior Court.
Dame Marie Théophanie Charpentier, of the city
and district of Montreal,
Plaintiff ;

vs.
André Senécal, of the same place,
Defendant.
The Plaintiff has taken against said Defendant,
her husband, an action en séparation as to pro-
perty.

J. ALPHONSE OUMET,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 10th November, 1882. 1450

Province of Québec, }
District of Montreal. } Superior Court.
No. 924.
Dame Hermine Lamoureux, wife of Jean-Baptiste
Lefebvre, farmer, of the parish of Laprairie, in
the district of Montreal, and duly authorized to
ester en justice.
Plaintiff ;

vs.
The said Jean Baptiste Lefebvre, Defendant.
An action for separation as to property has been
this day instituted in this cause.

ROBIDOUX & FORTIN,
Plaintiff attorneys.
Montreal, 29th May, 1883. 1392

Province of Québec, }
District of Montreal. } In the Superior Court.
Dame Sarah M. Lynd, of the city of Montreal,
Plaintiff ;

vs.
Thomas C. Drake, of the same place, merchant,
Defendant.
An action has been this day, instituted by the
plaintiff against the defendant, her husband, to
obtain a separation of property, returnable the
said action on the 16th instant.

DOUTRE JOSEPH & DANDURAND,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 4th June, 1883. 1462

Notice is hereby given that, within one month
from the last publication of the present notice,
application will be made to the Lieutenant
Governor of the province of Quebec, in Council, by
Messieurs Honoré Mercier, advocate, M. P. P.,
George W. Stephens, advocate, M. P. P., James
McShane, junior, trader, M. P. P., Wilfrid Prévost,
advocate, Louis H. Boisseau, merchant, Israël A.
Beauvais, A. Eudore Poirier, advocate, Flavien G.
Boutillier, advocate, all of the city and district of
Montreal, and Félix G. Marchand, M. P. P., and
notary public, at Saint Jean d'Iberville ; to obtain
letters patent of incorporation appointing them,
and all other persons who may become sharehol-

actionnaires dans la compagnie à être créé et érigée par lettres patentes en vertu de l'acte à fonds social, 31 Vict. chap. 25.

Le nom de la compagnie sera "La Société Nationale de lecture et de publication."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est pour imprimer, publier et vendre un journal quotidien, semi-quotidien et hebdomadaire, et en général pour faire des affaires d'imprimerie, de gravures, de lithographie, d'impressions, de publications et d'annonces, et aussi pour établir et maintenir une bibliothèque et une salle de lecture.

Les opérations de la future compagnie se feront en la cité de Montréal, dans la province de Québec, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la compagnie est de vingt mille piastres, divisé en huit cent actions de vingt-cinq piastres chaque.

Les premiers directeurs de la future compagnie seront Messieurs Honoré Mercier, avocat, et M. P. P., George W. Stephens, avocat et M. P. P., James McShane, jun., commerçant et M. P. P., Wilfrid Prévost, avocat, Louis H. Boisseau, marchand, Israël A. Beauvais, marchand, A. Eudore Poirier, avocat, Flavien G. Boutillier, avocat, tous de la cité et du district de Montréal; et Félix G. Marchand, M. P. P., et notaire public, à Saint-Jean d'Iberville, tous sujets anglais.

ROY & BOUTILLIER,
Soliciteurs.

Montréal, 29 mai 1883.

1433 4

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil de la Province de Québec, par Messieurs Victor Hudon, Anani Siméon Hamelin, tous deux négociants, de la cité et du district de Montréal; Hubert Provost, entrepreneur, de la Pointe aux Trembles, dans le dit district de Montréal; Louis Raymond Baker et Cyrille Guimond, tous deux négociants, de la ville de Beauharnois, dans le district de Beauharnois, et tous sujets de Sa Majesté, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, les constituants avec telles autres personnes qui se joindront à eux, en une compagnie à fonds social.

Le nom collectif de la compagnie sera "La Compagnie de Filature Saint-Joseph, Beauharnois."

L'objet pour lequel l'incorporation de cette compagnie est demandée est la fabrication de mérinos, satinettes, batistes, cotons à tisser, sacs à grains et autres cotons fabriqués sous diverses formes.

Le siège principal des affaires de la compagnie sera dans la ville de Beauharnois, dans le district de Beauharnois, mais la compagnie aura aussi un bureau dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social sera de deux cent mille piastres.

Le nombre d'actions sera de deux mille, de cent piastres chacune.

Les personnes sus-nommées seront les directeurs provisoires de la dite compagnie.

J. U. EMARD,
Avocat des requérants.

Montréal, 11 juin 1883.

1515 3

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Lachine et Hochelaga, aura lieu à Montréal, au No. 17, de la Place d'Armes, le dixième jour de juillet prochain, à onze heures du matin, dans le but d'élire des directeurs permanents et pour transiger les affaires de la compagnie.

W. E. BLUMHART,
Secrétaire.

Chemin de fer L. & H.

Montréal, 7 juin 1883.

1459 4

ders in the company to be created and erected by Letters Patent in virtue of the Joint Stock Companies Act, 31 Vict., chap. 25.

The names of the Company will be The National Publishing and Reading Society.

The object for which incorporation is sought is to print, publish and sell a daily, half-daily and weekly newspaper, and generally to carry on the business of printing, engraving, lithography, printing, publishing and advertizing, and also to establish and keep up a library and a reading room.

The operations of the said company will be carried on in the city of Montreal, in the province of Quebec, and the principal place of business of the said company will be in the city of Montreal.

The amount of the capital stock of the said company is twenty thousand dollars, divided into eight hundred shares, of twenty five dollars each.

The first directors of the future company will be Messrs. Honoré Mercier, advocate, M. P. P., George W. Stephens, advocate, M. P. P., James McShane, jun., trader, M. P. P., Wilfrid Prévost, advocate, Louis H. Brousseau, merchant, Israël A. Beauvais, merchant, A. Eudore Poirier, advocate, Flavien G. Boutillier, advocate, all of the city and of the district of Montreal, and Félix G. Marchand, M. P. P., and notary public, at Saint Jean d'Iberville, all british subjects.

ROY & BOUTILLIER,
Solicitors.

Montreal, 29th May, 1883.

1434

Public notice is hereby given that application will be made to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec in Council, by Messrs. Victor Hudon, Anani Simeon Hamelin, both traders, of the city and district of Montreal; Hubert Prévost, contractor, of Point aux Trembles, in the said district of Montreal; Louis Raymond Baker and Cyrille Guimond, both traders, of the town of Beauharnois, in the district of Beauharnois, and all subjects of Her Majesty, to obtain letters patent under the great seal, constituting them with such other persons as may associate with them, a joint stock company.

The corporate name of the said company will be the "La Compagnie de Filature Saint-Joseph, Beauharnois."

The object for which the incorporation of the said company is sought is the fabrication of merinos, satinettes, cambrics, wefts, grain bags and other cottons manufactured under different forms.

The principal place of business of the company will be in the town of Beauharnois, in the district of Beauharnois, but the company will also have an office in the city of Montreal.

The amount of its capital stock will be two hundred thousand dollars.

The number of shares will be two thousand, of one hundred dollars each.

The persons above named will be the provisional directors of the said company.

J. U. EMARD,
Solicitor for Petitioners.

Montreal, 11th June, 1883.

1516

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that a meeting of shareholders of the Lachine and Hochelaga Railway Company, will be held at No. 17, Place d'Armes, in Montreal, on the tenth day of July next, at eleven o'clock A. M., for the purpose of electing a permanent board of directors and transacting other business of the company.

W. E. BLUMHART,
Secretary.

H. & L. Railway Company.

Montreal, 7th June, 1883.

1460

TABLEAU des aspirants à l'étude du droit devant se présenter aux examens du onze juillet 1883. | List of applicants for admission to the study of the law, to present themselves at the examination to be held on the eleventh day of July, 1883.

Noms et prénoms. Names and surnames.	Résidence. Residence.	Age.	Où ils ont étudié.—Where they studied.
Amédée Bertrand.....	Saint-Ignace de Côteau du Lac	21 ans et 8 mois.	Ecole Modèle du St. Ignace; Collège Ste. Thérèse.
Arthur Bruneau.....	Montréal.....	20 ans.....	Collège du Sacré Cœur, Sorel; Collège Ste. Marie.
J. Arthur Côté.....	Ottawa.....	20 ans et 6 mois.	Collège Rigaud, et Ottawa; employé au ministère de l'Intérieur, Ottawa.
A. George B. Claxton.....	Montréal.....	17 ans.....	Montreal Proprietary School; McTavish School, McGill University.
Gonzalve Lesieur Desaulniers.....	".....	20 ans.....	Collège Ste. Marie; 3 ans chez l'Abbé Therrien—with the Abbé Therrien.
Louis Philippe Demers.....	St. Hyacinthe.....	19 ans.....	Collège de—of St. Hyacinthe.
Philippe Dorval.....	Montréal.....	18 ans.....	" of Assomption.
L'Amé Gendron.....	".....	19 ans.....	Séminaire de—of St. Hyacinthe Seminary.
Amélie Gaboury.....	St. Martin.....	19 ans.....	" of Ste. Thérèse.
J. F. Philéas Forget.....	Terrebonne.....	21 ans et 11 mois.	" " "
Arthur Jodoin.....	Longueuil.....	19 ans.....	Séminaire de—of St. Hyacinthe—chez l'Abbé Therrien.
Joseph Harel.....	Montréal.....	20 ans.....	Chez les Frères; Académie St. Joseph; Collège de Montréal; chez l'Abbé O. Harel—with the Abbé O. Harel.
H. A. Wilfrid Iarose.....	Verchères.....	20 ans.....	Collège l'Assomption; Université Laval—Laval University.
Elie Toussaint Mandeville.....	Outremont.....	21 ans.....	Collège Joliette; Collège Ville-Marie; chez—with the Abbé Therrien.
David R. Murphy.....	St. Laurent.....	20 ans.....	Collège St. Laurent.
Alfred Monk.....	Montréal.....	19 ans.....	The High School of Montreal.
Chs. J. May.....	".....	20 ans et 3 mois.	Ecole Archambault; High School; Collège Ste. Marie.
John Rolph Murray.....	".....	20 ans.....	Kingstown School, Kingstown, Ireland; McGill College, Montreal.
Jean-Baptiste Primeau.....	".....	22 ans.....	Ecole Normal Jacques-Cartier; chez l'Abbé Therrien.
Auguste Rocher.....	Quebec.....	20 ans.....	Collège l'Assomption, Université Laval—Laval University.
Louis Wilfrid Sicott.....	St. Hyacinthe.....	18 ans.....	Collège St. Hyacinthe.
Henri Viau.....	St. Lin.....	19 ans.....	Clercs St. Viateur à Joliette, cours classique—Classical course.

Montréal, 11 juin 1883.—11th July, 1883.

A. E. POIRIER,
Secrétaire du Barreau de Montréal.
Secretary of the Barr of Montreal.

TABLEAU des aspirants à la pratique de la profession d'avocat, devant se présenter aux examens du 11 juillet 1883. | List of applicants to the practice of the study of laws, to present themselves at the examination on the 11th of July, 1883.

Noms et prénoms.—Names and surnames.	Residence.	Age.
Louis Jules Allard.....	Montréal.....	24 ans
Omer Beaudet.....	".....	29 "
Joseph Bessette.....	".....	30 "
Jean-Bte. Blanchette.....	Saint-Hyacinthe.....	28 "
Louis Belanger.....	Montréal.....	25 "
Alphonse E. Corriveau.....	".....	26 "
Simon Constantineau.....	".....	23 "
William E. Dickson.....	Côte Saint-Antoine.....	28 "
Emile Faucher de St. Maurice.....	Montréal.....	24 "
Daniel Hennessey.....	".....	25 "
L. J. Richard Hubert.....	".....	23 "
Alexandre Jodoin.....	Longueuil.....	23 "
Robert A. Klock.....	Aylmer.....	27 "
Louis Arsène Lavallée.....	Montréal.....	22 "
J. Stanislas Leroux.....	".....	29 "
Joseph T. R. Loranger.....	".....	23 "
Joseph Arthur Lynch.....	".....	22 "
Charles de Lanaudière.....	".....	21 " en septembre.
Louis Lussier.....	Saint-Hyacinthe.....	28 "
Pierre Leclair.....	Montréal.....	23 "
William G. Morgan.....	".....	23 "
Joseph O. Pelland.....	".....	23 "
Joseph S. Poulin.....	".....	22 "
Charles S. Roy.....	".....	24 "
Louis H. Taché.....	".....	24 "

A. E. POIRIER,
Secrétaire du Barreau de Montréal.
Montréal, 11 juin 1883.

A. E. POIRIER,
Secretary of the Bar of Montreal.
Montreal, 11th June, 1883. 1539-2

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph M. Bourdon, faili.
 Le quatrième jour de juillet prochain, le susdit failli s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

J. M. BOURDON.
 Par son procureur *ad litem*,
 J. K. ELLIOT.

Beauharnois, 30 mai 1883. 1409 5

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Beauharnois. } *Superior Court.*
 In the matter of Joseph M. Bourdon, an Insolvent.
 On the fourth day of July next, the above named insolvent will apply to said court for a discharge under said act.

J. M. BOURDON.
 By his attorney *ad litem*,
 J. K. ELLIOT.

Beauharnois, 30th May, 1883. 1410

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James T. Dillon, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le failli s'adressera à cette cour, le quatrième jour de juillet prochain, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte et de ses amendements.

JAMES T. DILLON.

Par ses avocats,
 MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU,
 Montréal, 25 mai 1883. 1353 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James T. Dillon, trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent will apply before this court, on the fourth day of July next, for his discharge according to said act and amendments.

JAMES T. DILLON.

By his attorneys,
 MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU,
 Montreal, 25th May, 1883. 1354

Règles de Cour.

Rules of Court.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
 No. 2670.

Le vingtième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

PRESENT :—L'hon. CHS. GILL, J. C. S.
 Edmond Généreux, Demandeur ;

vs.
 Paul Levesque, Défendeur ;
 et

Divers Opposants.

La cour, sur motion du demandeur en cette cause, ordonne que, par un avis dans les langues française et anglaise à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du défendeur qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations en cette cause, soient maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure, dans le district de Richelieu, en la ville de Sorel, dit district, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, le tout en conformité des articles 603 et 604 du code de procédure civile.

(De par la Cour),

1595 A. N. GOUIN,
 P. C. S.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour de Circuit pour le district de Montréal.*
 No. 8368.

Le vingtième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

PRESENT : L'honorable M. le juge MATHIEU.
 James Ross, de Montréal, et Isaac Kail, de Londres, en Angleterre, faisant le commerce en société, à Montréal, sous le nom de James Ross & Co.,
 Demandeurs ;

vs.
 Toussaint Florant, d'Iberville, dans le district d'Iberville, Défendeur ;
 et

La Banque de Saint-Jean, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Richelieu. } *Superior Court.*
 No. 2670.

On the twentieth day of the month of June, one thousand eight hundred and eighty three.

PRESENT :—The Honorable CHS. GILL, J. S. C.
 Edmond Genereux, Plaintiff ;

vs.
 Paul Levesque, Defendant ;
 and

Divers Opposants.

The court, on motion of the plaintiff in this cause, orders that by a notice in the french and english languages, to be published twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the defendant, who have not yet filed their claims in this cause, be now called on to produce them, in this cause, in the office of the prothonotary of the Superior Court, in the district of Richelieu, in the town of Sorel, said district, within fifteen days from the first insertion of such notice in the said gazette, the whole pursuant to articles 603 and 604 of the Code of Civil Procedure.

(By the Court),

1596 A. N. GOUIN,
 P. S. C.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Circuit Court for the district of Montreal.*
 No. 8368.

The twentieth day of June, one thousand eight hundred and eighty three.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MATHIEU.
 James Ross, of Montreal, and Isaac Kail, of London, England, trading in co-partnership, in Montreal, under the name of "James Ross & Co.,
 Plaintiffs ;

vs.
 Toussaint Florant, of Iberville, district of Iberville, Defendant,
 and

"La Banque de Saint Jean," a body politic and incorporated having their principal place

la ville de Saint-Jean, dans le dit district d'Iberville, **Opposante.**
 La Cour ordonne que, par un avis dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau du greffier de cette cour, à Montréal, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre,)

1569 2 CHS. BONACINA,
 Député G. C. C.

Province de Québec, } *Cour de Circuit pour le dis-*
 District de Montréal. } *trict de Montréal.*
 No. 102.

Le vingtième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

PRÉSENT:— L'honorable M. le Juge MATHIEU. James Ross, de Montréal, et Isaac Kail, de Londres, en Angleterre, faisant le commerce en société, à Montréal, sous le nom de James Ross & Co.,
Demandeurs;

vs.

Toussaint Florant, d'Iberville, dans le district d'Iberville,
Défendeur,

et

Jacques E. Milleur, de Saint-Jean, dans le dit district d'Iberville,
Tiers-Saisi,

et

La banque de Saint-Jean, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la ville de Saint-Jean, dans le dit district d'Iberville,
Opposante.

La cour ordonne que, par un avis dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau du greffier de cette cour, à Montréal, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre,)

1571 2 CHS. BONACINA,
 Député P. C. C.

Canada, } *Dans la Cour Supé-*
 Province de Québec, } *rieure.*
 District de Saint-François. } No. 550.

Le seizième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Devant M. le juge Brooks.

William Murray, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint François, commerçant,
Demandeur;

vs.

Olivier Nazaire Beaudry et Louis Bernier, tous deux du canton de Weedon, en le district de Saint-François, commerçants et associés, faisant affaires comme tels en société à Weedon susdit, sous les nom et raison de O. N. Beaudry & Cie.,
Défendeurs.

Il est ordonné sur requête du demandeur que, en autant que Raphael Biron, l'huissier chargé d'exécuter le bref de *Venditioni Exponas*, a ce jour rapporté le dit bref en cour avec la somme de quatre cent quatre-vingt piastres et soixante et neuf cents, produit de la vente en vertu du dit bref; et que, en autant que l'insolvabilité du défendeur est allégué par les oppositions au *marc la livre*, les créanciers des dits défendeurs soient appelés, et qu'un avis convoquant les dits créanciers soit publié deux fois dans les langues fran-

of business in the town of Saint John, in said district of Iberville, **Opposant.**

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office of the clerk of this court, in Montreal, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)

1570 CHS. BONACINA,
 Deputy C. C. C.

Province of Quebec, } *Circuit Court for the dis-*
 District of Montreal. } *trict of Montreal.*
 No. 102.

The twentieth day of June, one thousand eight hundred and eighty three.

PRESENT: The Honorable Mr. Justice MATHIEU. James Ross, of Montreal, and Isaac Kail, of London, England, trading in co-partnership in Montreal, under the name of James Ross & Co.,
Plaintiffs;

vs.

Toussaint Florant, of Iberville, district of Iberville,
Defendant;

and

Jacques E. Milleur, of Saint Johns, said district of Iberville,
Tiers-saisi;

and

"La Banque de Saint-Jean", a body politic and incorporated, having their principal place of business in the town of Saint John, in said district of Iberville,
Opposant.

The court doth order that, by a notice in the French and English languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office of the clerk of this court, in Montreal, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)

1572 CHS. BONACINA,
 Deputy C. C. C.

Canada, } *In the Superior Court.*
 Province of Québec, } No. 550.
 District of Saint Francis. }

The sixteenth day of June, one thousand eight hundred and eighty three.

Before Mr. Justice Brooks.

William Murray, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader,
Plaintiff;

vs.

Olivier Nazaire Beaudry and Louis Bernier, both of the township of Weedon, in the district of Saint Francis, traders and co-partners, and as such traders carrying on business in partnership together at Weedon aforesaid, under the name and style of O. N. Beaudry & Cie.
Defendants.

It is ordered on motion of the plaintiff inasmuch as Raphael Biron, the bailiff charged with the writ of *Venditioni Exponas*, has this day returned said writ into court together with the sum of four hundred and eighty dollars and sixty nine cents, proceeds of the sale under said writ and inasmuch as the insolvency of defendant is alleged by oppositions *au marc la livre*, that the creditors of said defendants be called in, and that an order calling in said creditors be twice inserted in the french and english languages in the *Quebec*

caise et anglaise, dans la *Gazette Officielle de Québec*, réquerant les dits créanciers de produire leurs réclamations entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, pour le district de Saint-François, sous quinze jours de la date de la première insertion de l'avis à être ainsi fait avec frais en faveur de H. W. Mulvena, procureur du demandeur.

1545 2 SHORT & MORRIS,
P. C. S.

Canada, } Dans la Cour de Circuit
Province de Québec, } pour le district
District de Saint-François. } de Saint-François.
No. 87.

Le dix-neuvième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Devant M. le juge Brooks.

Firmin Hudon *et al.*, Demandeurs ;

vs.

W. F. Milliken, Défendeur.

Il est ordonné que, en autant que l'opposition afin de conserver alléguant l'insolvabilité du défendeur et demandant la distribution des argents prélevés en vertu du bref d'exécution en cette cause, au marc la livre, les créanciers du défendeur soient appelés à produire leurs réclamations sous quinze jours de la date de la première insertion de cet avis à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, avec frais en faveur de Hall, White & Panneton, procureurs du demandeur.

1547 2 SHORT & MORRIS,
P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William J. M. Jones et John B. Burland, tous deux des cité et district de Montréal, agents fournisseurs de chemins de fer, marchands à commission et commerçants, tant individuellement que comme ayant fait affaires comme tels en société à Montréal susdit, sous les nom et raison de Jones et Burland, faillits.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Comme appartenant à William J. M. Jones individuellement ;

Les deux dixièmes indivis (2/10) des immeubles suivants situés en la municipalité de la paroisse de Montréal.

La subdivision numéro 3, du lot officiel numéro 279, de la paroisse de Montréal.

La subdivision numéros 1, 3, 4, 5, du lot officiel numéro 280, de la paroisse de Montréal.

Subdivision numéros 4, 5, 6, 10, 11 et 12, du lot officiel numéro 282, de la paroisse de Montréal.

La subdivision numéro 13, du lot officiel numéro 282, de la paroisse de Montréal, à l'exception de la partie sud-ouest de la dite subdivision, mesu-

Official Gazette, requiring said creditors to file their claims with the protonotaire of the Superior Court, for the district of Saint Francis, within fifteen days from the date of the first insertion of the advertisements so to be made, with costs to H. W. Mulvena, attorney for plaintiff.

1546 SHORT & MORRIS,
P. S. C.

Canada, } In the Circuit Court
Province of Québec, } for the district of Saint
District of Saint Francis. } Francis.
No. 87.

The nineteenth day of June, one thousand eight hundred and eighty three.

Before Mr. Justice Brooks.

Firmin Hudon *et al.*, Plaintiff ;

vs.

W. F. Milliken, Défendeur.

It is ordered inasmuch as an opposition *afin de conserver* alleging the insolvency of defendant and demanding the distribution of the moneys levied under the writ of execution in this cause, *au marc la livre*, that the creditors of the defendant to file their claims within fifteen days from the first insertion of this order to be published twice in the *Quebec Official Gazette*, with costs to Hall, White & Panneton, attorneys of the plaintiff.

1548 SHORT & MORRIS,
C. C. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William J. M. Jones and John B. Burland, both of the city and district of Montreal, railway supply agents, commission merchants and traders, as well individually as having carried on business as such in co-partnership, at Montreal aforesaid, under the name, style and firm of Jones and Burland,

Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

As belonging to William J. M. Jones individually.

The undivided two tenths (2/10) of the following immovables all situated in the municipality of the parish of Montreal.

Subdivision number 3, of lot official number 279, of the parish of Montreal.

Subdivision numbers 1, 3, 4, 5, of lot official number 280, of the parish of Montreal.

Subdivision numbers 4, 5, 6, 10, 11 and 12, of lot official number 282, of the parish of Montreal.

Subdivision number 13, of lot official number 282, of the parish of Montreal, except the south west portion of said subdivision, measuring forty

rant quarante-huit (48) pieds de largeur sur le côté sud-est, à l'extrémité sud-ouest de la rue Stanton sur cent (100) pieds de profondeur à laquelle profondeur elle mesure cent (101) pieds de largeur sur une autre profondeur de cent (100) pieds; bornée au sud-ouest par le lot officiel numérob 281, sur le dit plan appartenant à J. D. Crawford, au nord-est par le résidu du dit lot treize (13), et partie par la ligne à l'arrière des lots de subdivision 20 et 21, du lot officiel numéro 282 du dit plan, au nord-ouest par les lots de subdivision Nos. 26 et 27, du dit lot officiel No. 282, et au sud-est partie par le résidu du dit lot de subdivision No. 13, et partie par le bout nord-ouest de la rue Stanton; sujet au droit de passage sur cette partie ci-dessus décrite du dit lot de subdivision No. 13, qui forme la continuation de la rue Stanton, et a une longueur de cent (100) pieds à partir du dit bout nord-ouest de la dite rue Stanton, déduction faite de la dite partie, exceptée étant la dite subdivision No. 13, contenant 12620 pieds en superficie.

Les subdivisions numéros 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 142, 150, 151, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165 du lot numéro 282, des plan et livre de renvoi officiels pour la dite municipalité de la paroisse de Montréal.

Cette étendue de terre de forme irrégulière étant la partie nord-ouest du dit lot numéro 282, des plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant 1,919,000 pieds en superficie, mesure anglaise, la dite partie ci-dessus décrite étant bornée à un bout au sud-est par les lots de subdivision 165, 79, 67 et 65, et au bout nord-ouest par les Avenues Argyle et Montarville, à l'autre bout au nord-ouest par les lots officiels Nos. 163 et 160, des plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité du village de la Côte des Neiges, d'un côté au nord-est partie par les lots officiels Nos. 284 et 283, du dit plan officiel pour la dite paroisse de Montréal, et partie par le dit lot No. 163, sur le dit plan officiel pour le village incorporé de la Côte des Neiges, de l'autre côté au sud-ouest par le lot officiel No. 239, sur le dit plan pour la dite paroisse de Montréal; l'étendue de terre présentement décrite étant entourée d'une ligne verte sur un plan fait par J. Rielle A. P., le 20 novembre 1882, étant toute la partie non subdivisée du dit lot officiel No. 282, à l'exception d'un petit lot appartenant à Henry Latter, contenant cinquante (50) pieds de front sur l'Avenue Montarville, sur cent pieds (100) de profondeur, situé au coin sud-est de l'étendue de terre présentement décrite; borné en front au nord-est par la continuation de la dite Avenue Montarville, et des deux côtés par la dite partie ci-dessus décrite du lot officiel No. 282, le dit lot du dit Latter y étant parallèle et à une distance de 100 pieds du dit lot de subdivision 65, du dit lot officiel No. 282.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, en la salle réservée aux affaires de faillite, LUNDI, le NEUVIEME jour de JUILLET A. D. 1883, à DIX heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 265, rue Notre-Dame,
Montréal, 2 mai 1883.

1189 3

[Première publication, 5 mai 1883.]

eight (48) feet in width on its south east side, at the south west extremity of Stanton street by one hundred (100) feet in depth at which depth it measures one hundred and one (101) feet in width by another depth of one hundred (100) feet; bounded towards the south west by lot official number 281, on said plan belonging to J. D. Crawford, towards the north east partly by the remainder of the said lot thirteen (13), and partly by the rear line of subdivision lots 20 and 21, of lot official number 282, of said plan, towards the north west by subdivision lots Nos. 26 and 27, of the said lot official No. 282, and towards the south east partly by the remainder of the said subdivision lot No. 13, and partly by the north west end of Stanton street; subject to a right of passage in that portion herein described of said subdivision lot No. 13, which forms the continuation of Stanton street, and has a length one hundred (100) feet from the said north west end of said Stanton street, deduction made of the said excepted part the said subdivision No. 13, containing 12620 feet in superficies.

Subdivision numbers 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 142, 150, 151, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, of lot number 282, of the official plan and in the book of reference for the said municipality of the parish of Montreal.

That certain tract of land of irregular figure, being the north west portion of said lot number 282, on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, containing 1,919,000 superficial feet, english measure, said hereby described portion being bounded on one end to the south east by subdivision lots 165, 79, 67 and 65, and the north west end of Argyle and Montarville Avenues, at the other end to the north west by lots official Nos. 163 and 160, on the official plan and in the book of reference for the municipality of the village of Côte des Neiges, on one side to the north east partly by lots official Nos. 284 and 283, of said official plan for said parish of Montreal, and partly by said lot No. 163, on said official plan for the incorporated village of Côte des Neiges, on the other side to the south west by lot official No. 239, on said plan for said parish of Montreal, the presently described tract being shown edged in green on a certain plan made by J. Rielle, P. L. S., the 20th November, 1882, being the whole of the unsubdivided portion of said lot official No. 282, less a small lot belonging to Henry Latter, containing fifty (50) feet front, on Montarville Avenue, by one hundred (100) feet deep, situated at the south east corner of the presently described tract of land, and bounded in front to the north east by the continuation of said Montarville Avenue, and on both sides by said above described portion of lot official No. 282, said lot of said Latter being parallel to and at a distance of 100 feet from said subdivision lot 65, of said lot official No. 282.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on MONDAY, the NINTH day of JULY, A. D. 1883, at TEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 265, Notre Dame street,
Montreal, 2nd May, 1883.

1190 4

[First published, 5th May, 1883.]

Licitation.

LICITATION.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*
 No. 788.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure siégeant à Québec, dans le district de Québec, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois, dans une cause dans laquelle Marie Marguerite Mathilde Marmen, de la cité de Québec, fille majeure, est Demanderesse; contre Anselme Marmen, ancien navigateur, en sa qualité de tuteur dûment nommé en justice à ses deux petits fils Honoré Marmen et George Marmen, Marie Virginie Léda Marmen, Joseph Elzéar Arthur Marmen, Joseph Alfred Ferdinand Marmen, Marie Joseph Prudent Marmen, James Marmen, ce dernier en sa qualité de curateur dûment nommé en justice à Alphonse Marmen, absent, tous de la cité de Québec, et Marie Adèle Arthémise Marmen, de la paroisse de Beauport, épouse de Robert Blackburn, du même lieu, et le dit Robert Blackburn, pour assister sa dite épouse, Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles décrits comme suit, savoir :

1. Une terre située au Gros-Pin, paroisse de Charlesbourg, de cinq perches et six pieds de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, et maintenant connue comme étant le numéro sept cent dix-neuf (719), du cadastre de la dite paroisse de Charlesbourg;

2. Un lopin de terre de cinq perches et six pieds de large sur quatorze arpents de profondeur, situé au même lieu, et maintenant connu comme le numéro sept cent vingt (720), du cadastre de la dite paroisse de Charlesbourg;

3. Un emplacement situé en la cité de Québec, faisant le coin nord-ouest des rues Grant et Sainte-Marguerite, d'environ soixante-huit pieds sur cette dernière rue, sur cinquante-trois pieds six pouces sur la rue Grant, et maintenant connu comme le numéro seize cent vingt-trois (1623), du cadastre pour le quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec;

Les immeubles sus-décrits seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le **PREMIER** jour de **SEPTEMBRE** prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite Cour Supérieure siégeant à Québec, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge, ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver, devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

PELLETIER & BEDARD,
 Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 10 mai 1883.

1301 2

Ventes par le Shérif—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

Licitation.

LICITATION.

Province of Quebec, }
 District of Quebec, } *In the Superior Court.*
 No. 788.

Public notice is hereby given that by and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, the second day of May, one thousand eight hundred and eighty three, in a cause wherein Marie Marguerite Mathilde Marmen, of the city of Quebec, spinster, is Plaintiff; against Anselme Marmen, formerly a mariner, in his quality of tutor duly appointed to his two grand-sons Honoré Marmen and George Marmen, Marie Virginie Léda Marmen, Joseph Elzéar Arthur Marmen, Joseph Alfred Ferdinand Marmen, Marie Joseph Prudent Marmen, James Marmen, the latter in his quality of curator duly appointed to Alphonse Marmen, absent, all of the city of Quebec, and Marie Adèle Arthémise Marmen, of the parish of Beauport, wife of Robert Blackburn, of the same place, and the said Robert Blackburn, to assist his said wife, Defendants, and ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit:

1. A land situate at Gros Pin, parish of Charlesbourg, having five perches and six feet in front by fourteen arpents in depth, and now known as the number seven hundred and nineteen (719), of the cadaster of the said parish of Charlesbourg;

2. A lot of land having five perches and six feet in front by fourteen arpents in depth, situate at the same place, and now designated as the number seven hundred and twenty (720), of the cadaster of the said parish of Charlesbourg;

3. A lot of land (*emplacement*) situate in the city of Quebec, and being the north-western corner of Grant and Sainte-Marguerite streets, having about sixty eight feet on this latter street, by fifty three feet and six inches on Grant street, and now designated as number eighteen hundred and twenty three (1823), of the cadaster for the Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec;

The above described immovables will be put up to auction and a judged to the last and highest bidder on the **FIRST** day of **SEPTEMBER** next, sitting the court, in the court room of the said Superior Court, sitting at Quebec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotaire of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the Prothonotary of the said court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

PELLETIER & BEDARD,
 Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 10th May, 1883.

1302

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*,

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } GODFROID ST. PIERRE,
No. 1482. } marchand, de la paroisse
de Saint-François, district de Beauce, Demandeur;
contre GEORGE WILLIAM CHAPMAN, march-
and, de la dite paroisse de Saint-François, Défend-
eur, savoir:

1. Un terrain ou emplacement d'environ un arpent de terre en superficie, plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang, côte nord-est de la rivière Chaudière, au lieu appelé Gilbert-Ville; borné en avant au sud-ouest partie par le chemin Royal, et partie par les emplacements de Marcellin Bolduc et des héritiers Alexandre Maheu, en arrière et du côté sud-est par le terrain de Godfroid St. Pierre, et d'autre côté au nord-ouest par la route appelée Route des Mines—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce dit lot sera vendu à la charge par l'acquéreur de se conformer à toutes les charges et obligations envers Sieur Damase Bolduc, cultivateur, de Saint-François; et au paiement d'une rente foncière, annuelle et perpétuelle de huit piastres courant, due au même Damase Bolduc, rachetable au capital de cent piastres, et le tout dû tel que mentionné dans un acte de vente consenti par le dit Damase Bolduc à Charles Barbeau et Jean Fortier, devant Cyprien Blanchet, notaire, le trente et un mai mil huit cent soixante et neuf.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse de Saint-François, au premier rang nord-est de la rivière Chaudière, au dit lieu appelé "Gilbert-Ville," d'un demi arpent de terre de front sur un demi arpent de profondeur; borné en front au nord-est par le chemin Royal, en arrière par le terrain de Damase Poulin, au sud-est partie par le terrain de Damase Bolduc ou représentants, et au nord-ouest par le terrain de Prudent Fortier—avec la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un morceau de terre de forme irrégulière, situé au premier rang sud-ouest de la rivière Chaudière, en la dite paroisse de Saint-François, de deux arpents et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin du Roi à aller à la rivière Chaudière; borné en front au sud-ouest par le dit chemin Royal, en profondeur au nord-est par la dite rivière Chaudière, d'un côté au nord-ouest par le terrain d'Alexandre Bolduc, et de l'autre côté au sud-est par la rivière du Moulin Banal—avec la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Cette vente sera faite aux charges mentionnées dans les conclusions de l'opposition afin de charge de Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard et autres.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. O. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 19 juin 1883. 1551-2
[Première publication, 23 juin 1883.]

afin de distraire afin de charge or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit: } GODFROID ST. PIERRE,
No. 1482. } merchant, of the parish of
Saint François, district of Beauce, Plaintiff;
against GEORGE WILLIAM CHAPMAN, march-
and, of the said parish of Saint François, Defend-
ant, to wit:

1. A lot of about one arpent of land in superficies, more or less, situate in the parish of Saint François de la Beauce, in the first range, north east side of the river Chaudière, at the place called Gilbertville; bounded in front to the south west partly by the Queen's road, and partly by the lots of Marcellin Bolduc and the heirs Alexandre Maheu, in rear and on the south east side by the property of Godfroid St. Pierre, and on the other side to the north west by the by-road called *Route des Mines*—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

This said lot will be sold subject to the charge upon the purchaser of complying with all the clauses and obligations towards Mr. Damase Bolduc, farmer, of Saint François, and to the payment of a perpetual yearly ground rent of eight dollars currency, due to the same Damase Bolduc, redeemable upon the capital of one hundred dollars, the whole due as set forth in a deed of sale from the said Damase Bolduc to Charles Barbeau and Jean Fortier, before Cyprien Blanchet, notary, on the thirty first day of May, one thousand eight hundred and sixty nine.

2. A lot situate in the said parish of Saint François, in the first range north east of the river Chaudière, at the said place called Gilbertville, of one half arpent of land in front by one half arpent in depth; bounded in front on the north east by the Queen's road, in rear by the property of Damase Poulin, on the south east partly by the property of Damase Bolduc or representatives, and on the north west by the property of Prudent Fortier—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A piece of land of irregular outline, situate in the first range south west of the river Chaudière, in the said parish of Saint François, of two arpents and a half in front by the depth there may be between the King's highway going to river Chaudière; bounded in front to the south west by the King's highway aforesaid, in rear to the north east by the river Chaudière aforesaid, on one side to the north west by the property of Alexandre Bolduc, and on the other side to the south east by the river of the *Moulin Banal*—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

This sale will be made subject to the charges mentioned in the conclusions of the opposition *afin de charge* of Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard and others.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

G. O. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 19th June, 1883. 1552
[First published, 23rd June, 1883.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Province de Québec, } NARCISSE P A P I-
District de Beauharnois, } NEAU, bourgeois,
No. 948. } de la paroisse de Saint-
Timothé, district de Beauharnois; contre HECTOR
DORUNO LAROCQUE, marchand, de la ville de
Salaberry de Valleyfield, dit district.

1. Un lot de terre connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la ville de Salaberry de Valleyfield, sous le numéro (596), contenant trois mille quatre cent soixante et cinq pieds en superficie; borné en front à l'ouest par une rue, en arrière à l'est par le numéro 595, d'un côté au sud par le numéro 597, et de l'autre côté au nord par la rue Saint-Laurent—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terre No. 597, du plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Salaberry de Valleyfield, contenant quarante-cinq pieds de front par soixante et dix pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front à l'ouest par une rue, en arrière, à l'est par le No. 594, d'un côté au sud par le No. 598, et de l'autre côté au nord par le dit No. 596—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile, MERCREDI, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dix septembre aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 27 juin 1883. Shérif.
[Première publication, 30 juin 1883.] 1615

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Beauharnois.

Province de Québec, } DANIEL BOYD,
District de Beauharnois, } machiniste; AN-
à savoir: No. 3270. } DREW SOMMER-
VILLE, registrateur; ALEXANDER CAMERON,
médecin; tous du village de Huntingdon, manu-
facturiers associés, faisant affaires à Huntingdon,
comme tels, sous les nom et raison de Boyd & Cie.;
contre NOE MONTCALM, de la paroisse de Saint-
Louis de Gonzague, en le district de Beauharnois,
cultivateur.

La moitié nord du lot numéro treize, dans le deuxième rang de la paroisse de Saint-Anicet, en le comté de Huntingdon, contenant cent acres en superficie, plus ou moins, et bornée comme suit: au nord par le chemin public, à l'est par veuve John Tully ou représentants, au sud par Napoléon Montcalm, et à l'ouest par John Quinn ou représentants.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain,

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court for Lower Canada.

Province of Quebec, } NARCISSE P A P I-
District of Beauharnois, } NEAU, gentle-
No. 948. } man, of the parish of
Saint Timothé, district of Beauharnois; against
HECTOR DORUNO LAROCQUE, merchant, of
the town of Salaberry de Valleyfield, said district.

1. A lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the town of Salaberry de Valleyfield, as number (596), containing three thousand four hundred and sixty five feet in superficies; bounded in front to the west by a street, in rear to the east by number 595, on one side to the south by No. 597, and on the other side to the north by Saint-Lawrence street—without buildings.

2. Another lot of land being No. 597, on the official plan and book of reference of the said town of Salaberry de Valleyfield, containing forty five feet in front by seventy feet in depth, more or less; bounded in front to the west by a street, in rear to the east by number 594, on one side to the south by No. 598, and on the other side to the north by No. 596 aforesaid—with a house and out-buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Cécile, on WEDNESDAY, the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September also next.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 27th June, 1883. Sheriff.
[First published, 30th June, 1883.] 1616

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the district of Beauharnois.

Province of Quebec, } DANIEL BOYD, ma-
District of Beauharnois, } chinist; ANDREW
to wit: No. 3270. } SOMMERVILLE,
registrar; ALEXANDER CAMERON, physician;
all of the village of Huntingdon, manufacturers,
co-partners, carrying on business at Huntingdon,
as such under the firm name of Boyd & Co.;
against NOE MONTCALM, of the parish of Saint-
Louis de Gonzague, in the district of Beauharnois,
farmer.

The north half lot number thirteen, in the second range of the parish of Saint-Anicet, in the county of Huntingdon, containing one hundred acres, more or less, in superficies, and bounded as follows: to the north by the public road, on the east by widow John Tully or representatives, on the south by Napoléon Montcalm, and on the west by John Quinn or representatives.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the

à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingtième jour de juillet aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Shérif.
1193 3

Beauharnois, ce 1er mai 1883.

[Première publication, 5 mai 1883.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford Bedford, à savoir: } GODFROIDUBUC, Deman-
No. 536. } deur; contre les terres

et tenements de ANDREW J. WELLS, Défendeur.

Un morceau de terre ou emplacement sis et situé en le dit canton de Sutton, faisant partie du lot numéro onze, dans le septième rang des lots, en le dit canton; borné et décrit comme suit: commençant au centre du chemin appelé "Chemin Sager," conduisant au sud à partir de Sutton Flat, à un point six perches sud de la ligne sud du morceau de terre appartenant à un nommé James McNeil, courant sud suivant le centre du dit chemin, six perches; de là est à angles droits, avec le dit chemin six perches; de là ouest à angles droits avec le dit chemin, dix perches ou environ, jusqu'au point de départ, supposé contenir soixante perches de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brome, en le district de Bedford, le DOUZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juillet prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 1er mai 1883. 1199 3

[Première publication, 5 mai 1883.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

forenoon. Said writ returnable the twentieth day of July also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff.
1194

Beauharnois, 1st May, 1883.

[First published, 5th May, 1883.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Bedford Bedford, to wit: } GODFROI DUBUC, Plain-
No. 536. } tiff; against the lands and

tenements of ANDREW J. WELLS, Defendant.

A certain parcel of land or emplacement situate, lying and being in the said township of Sutton, forming part of lot number eleven, in the seventh range of lots in the said township; bounded and described as follows: commencing at the centre of the road called Sager road, leading south from Sutton Flat, at a point six rods south from the south line of the peace of land owned by one James McNeil, running south following the centre of said road, six rods; thence east in right angle with said road, six rods; thence west in right angle with said road, ten rods or thereabouts to the place of beginning, supposed to contain sixty rods of land in superficies, more or less—together with all the buildings and improvements erected and made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on the TWELFTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of July next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 1st May, 1883. 1200

[First published, 5th May, 1883.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } CHARLES DESAUTELS,
No. 229. } Demandeur ; contre
DAME ELISE MENARD, ds-qualité, Défende-
resse.

Les lots de terre connus aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, sous les Nos. 253 et 254, de la contenance de quatre-vingt-dix-sept perches et demi en superficie ; bornés en front par le chemin public, en arrière par Joseph Fontaine, au sud par le terrain de l'École et Salle Publique, et au nord partie par une rue et partie par Noë Gauthier—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 23 juin 1883. 1603
[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District d'Iberville.

EX-PARTE :

Canada, } L'HONORABLE
Province de Québec, } JOSEPH GASPARD
District d'Iberville. } LAVIOLETTE, Requérent ;
No. 205. } contre PROPRIÉTAIRE
INCONNU.

Cette certaine portion de terre dépendant du lot numéro dix-huit, dans le deuxième rang du township de Sherington, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné en front par la ligne divisant les premier et deuxième rang du dit township, à l'autre bout partie par Edouard Paré et Ambroise Bourgeois, et partie par James Britton ou représentants, d'un côté par le dit réquérent, et d'autre côté par Narcisse Beaudin ou représentant—avec maison et écurie dessus construites. La dite portion de terre étant connu aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Patrice de Sherington, sous No. 158.

A être vendu sujet et à la charge, le dit immeuble à une rente annuelle foncière en faveur du dit réquérent, de douze piastres par année, payable le premier de mars de chaque année.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement du comté de Napierville, à Napierville, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 21 juin 1883. 1601
[Première publication, 30 juin 1883.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } CHARLES DESAUTELS,
No. 229. } Plaintiff ; against DAME
ELISE MENARD, ds-qualité, Defendant.

The lots of land known under Nos. 253 and 254, of the official plan and book of reference of the parish of Saint Patrick de Sherington, containing ninety seven and a half perches in superficies ; bounded in front by the public road, in rear by Joseph Fontaine, to the south by the ground of the school and public Hall, and to the north partly by a street and partly by Noë Gauthier—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick de Sherington, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at NINE of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eleventh day of September next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 23rd June, 1883. 1604
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

EX-PARTE :

Canada, } THE HONORABLE
Province of Québec, } JOSEPH GASPARD
District of Iberville. } LAVIOLETTE, Petitioner ;
No. 205. } against UNKNOWN PRO-
PRIETOR.

That certain part of land being part of lot number eighteen, in the second range of the township of Sherington, containing two arpents in front by twenty five arpents in depth, more or less, without any guarantee of precise measure ; bounded in front by the line dividing the first and the second range of said township, at the other end part by Edouard Paré and Ambroise Bourgeois, and part by James Britton or representatives, on one side by said petitioner, and on the other side by Narcisse Beaudin or representatives—with a house and a stable thereon erected. The said part of land being known on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Patrick de Sherington, under number 158.

To be sold subject and at the charge, the said immoveable to an annual rent (*rente foncière*), in favor of the petitioner, of twelve dollars per year, payable on the first day of March of each and every year.

To be sold at the office of the registrar for the registration division of the county of Napierville, at Napierville, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TWELVE of the clock (noon). Said writ returnable on the fourth day of September next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 21st June, 1883. 1602
[First published, 30th June, 1883.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next pre

bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } **F** RANÇOIS-XAVIER
No. 217. } **P** ARADIS, ci-devant
de la cité de Québec, et maintenant de la cité de
Winnipeg, dans la province de Manitoba, commis;
contre les immeubles suivants, savoir:

Deux terres contigües sises et situées dans le second rang du township d'Armagh, connues au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Bellechasse, pour le township d'Armagh, sous les Nos. 4d et 5a; bornée en front vers le nord aux terres du premier rang, en profondeur au sud par les terres de la Couronne incultes, joignant d'un côté au sud-ouest à Prudent Lavergne; et de l'autre côté au nord-est à Pierre Lemieux, formant en superficie cent douze arpents (112)—circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, en la paroisse de Saint-Michel, VENDREDI, le TRENTE-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 juin 1883. 1587
[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } **P** I E R R E D E S -
No. 238. } **C** H E N E S, cultivateur,
de la paroisse de Saint-Aubert; contre HER-
MENE-GILDE BERNIER, cultivateur, de la
paroisse de Saint-Eugène, savoir:

Une terre située en le second rang de la paroisse de Saint-Eugène; tenant au nord au premier rang, au sud aux terres de Saint-Cyrille, joignant d'un côté au sud-ouest à Louis Marie Caron, et de l'autre côté au nord-est à la route seigneuriale; la dite terre contenant un arpent et demie de front sur environ trente arpents de profondeur—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de l'Islet, pour la paroisse de Saint-Eugène, sous le No. 277.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Eugène, VENDREDI, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juillet prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 28 avril 1883. 1167 3
[Première publication, 5 mai 1883.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

ceding the day of sale; oppositi^{ons afin de con}
server may be filed at any time wh^{thin six days}
next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } **F** RANÇOIS-XAVIER
No. 217. } **P** ARADIS, formerly
of the city of Quebec, and now of the city of
Winnipeg, in the Province of Manitoba, clerk;
against the following immovables, to wit:

Two contiguous lots of land situate and being in the second range of the township of Armagh, known on the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of Bellechasse, for the township of Armagh, as Nos. 4d and 5a; bounded in front to the north by the lands of the first range, in rear to the south by the waste Crown Lands, on one side to the south west by Prudent Lavigne, and on the other side to the north east by Pierre Lemieux, forming in superficies one hundred and twelve arpents (112)—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Bellechasse, in the parish of Saint Michel, on FRIDAY, the THIRTY FIRST day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of September next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 23rd June, 1883. 1588
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } **P** I E R R E D E S -
No. 238. } **C** H E N E S, farmer, of
the parish of Saint Aubert; against HERMENE-
GILDE BERNIER, farmer, of the parish of Saint
Eugene, to wit:

A land situate in the second range of the parish of Saint Eugene; bounded on the north by the first range, on the south by the lands of Saint Cyrille, on one side to the south west by Louis Marie Caron, and on the other side to the north east by the seigniorial by-road; said land measuring one arpent and a half in front by about thirty arpents in depth—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, known in the book of reference and on the official plan of the cadastre of the county of L'Islet, for the parish of Saint Eugene, under No. 277.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Eugene, on FRIDAY, the SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of July next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 28th April, 1883. 1168
[First published, 5th May, 1883.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in case of *Vendi-*

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JOSEPH PAPINEAU, No. 8005. } gentilhomme, de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME CAROLINE BOUSQUET, du village de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, épouse séparée de biens de Damase Marsan, et par ce dernier autorisée aux fins des présentes, Défenderesse.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Alias Venditioni Exponas*, comme suit:

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, paroisse du Sacré Cœur de Jésus, dans le dit district de Montréal; borné en front par la rue Ontario, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro mille quinze (1015), du dit quartier Sainte-Marie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de Auguste Bousquet, de la cité de Montréal, huissier, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

M. JACQUES VILBON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 26 juin 1883. 1503
[Première publication, 30 juin 1883.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LOUIS A. SENECAI, No. 1337. } marchand, de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Senecal, Cadieux & Cie., Demandeur; contre les terres et tenements de DAME CAROLINE BOUSQUET, de la paroisse de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, épouse séparée de biens de Damase Marsan, et par ce dernier dûment autorisée aux fins des présentes, Défenderesse.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Alias Venditioni Exponas*, comme suit:

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, dans le dit district de Montréal; borné en front par la rue Ontario, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro mille quatorze (1014), du dit quartier Sainte-Marie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et charges de Auguste Bousquet, de la cité de Montréal, huissier, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

M. JACQUES VILBON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 26 juin 1883. 1501
[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } DAME CATHERINE MITCHESON, de la cité de Montréal, veuve de feu Stanley Clark Bagg, en son vivant, du même lieu, notaire public, JOSEPH MCGUGH MITCHESON, de Philadelphie, dans l'Etat de Pennsylvanie, un des Etats-Unis de l'Amérique, Joseph E. O. Labadie, de la dite cité

(*tion Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOSEPH PAPINEAU, No. 8005. } gentleman, of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME CAROLINE BOUSQUET, of the village of Sainte Thérèse, district of Terrebonne, wife separated as to property of Damase Marsan, and by this latter authorized *aux fins des présentes*, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Alias Venditioni Exponas*, as follows:

A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, of the said city of Montreal, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, in the said district of Montreal; bounded in front by Ontario street, known and designated on the official plan and book of reference, as number one thousand and fifteen (1015), of Saint Mary's ward aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of Auguste Bousquet, of the city of Montreal, bailiff, the former *adjudicataire*. The said writ returnable on the first day of August next.

M. JACQUES VILBON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 26th June, 1883. 1504
[First published, 30th June, 1883.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LOUIS A. SENECAI, merchant, No. 1337. } merchant, of Montreal, doing business under the name of "Senecal, Cadieux & Cie.," Plaintiff; against the lands of DAME CAROLINE BOUSQUET, of the parish of Sainte-Thérèse, district of Terrebonne, wife separated as to property of Damase Marsan, and by this latter duly authorized *aux fins des présentes*, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Alias Venditioni Exponas*, as follows:

A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, in the said district of Montreal; bounded in front by Ontario street, known and designated on the official plan and book of reference as number one thousand and fourteen (1014), of Saint Mary's ward aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of Auguste Bousquet, of the city of Montreal, bailiff, the former *adjudicataire*. The said writ returnable on the first day of August next.

M. JACQUES VILBON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 26th June, 1883. 1501
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME CATHERINE MITCHESON, of the city of Montreal, widow of the late Stanley Clark Bagg, in his lifetime, of the same place, notary public, JOSEPH MCGUGH MITCHESON, of Philadelphia, in the State of Pennsylvania, one of the United States of America, Joseph E. O. Labadie,

de Montréal, notaire public, et Robert S. C. Bagg, du même lieu, avocat, exécuteurs testamentaires du dit feu Stanley Clark Bagg, Demandeurs; contre les terres et ténements de ARTHUR POULIN, des cité et district de Montréal, cordonnier, Défendeur.

Un lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-huit (28), sur le plan fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur provincial, en date du treizième jour de juin mil huit cent soixante et douze, contenant vingt-cinq pieds de largeur et douze, contenant vingt-douze pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par une ruelle projetée de quinze pieds de largeur, du côté sud par le lot numéro trente (30), sur le dit plan appartenant à la succession Stanley C. Bagg; et du côté nord par le lot numéro vingt-six (26), sur le dit plan, appartenant à M. T. Joseph Lavoie ou représentants. Le dit lot de terre faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze (11), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, division ouest de la cité de Montréal—avec deux maisons sus-érees.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

M. JACQUES VILBON
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 26 juin 1883. 1605
[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } MARY WADDELOVE
No. 1395. } BROWN, des cité et
district de Montréal, fille majeure et usant de ses
droits, Demanderesse; contre les terres et ténements
de DAME THEOPHILE LE TESTEE, veuve
de feu Moïse Beauchemin, de la paroisse de Saint-
Bazile le Grand, en le comté de Chambly et district
de Montréal, Défenderesse.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Est de la cité de Montréal, contenant cinquante-six pieds de front par quatre-vingt-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Louis, connu et désigné sous le numéro cent soixante et onze (No. 171), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Est de la cité de Montréal—avec une maison en bois à une étage et demie, fondations en pierre, et autres bâtisses en briques occupées comme fonderie, dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'août prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 26 juin 1883. 1607
[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JOSEPH STANISLAS
No. 1675. } PIERRE BAZIN, écuyer,
notaire, de la ville de Saint-Ours, dans le district
de Richelieu, Demandeur; contre les terres et
ténements de FRANÇOIS QUÉRY, fils, de la
paroisse de Contrecoeur, dans le district de
Montréal, conjointement avec d'autres proprié-
taires inconnus et incertains de l'immeuble
désigné dans la déclaration du demandeur,
lesquels défendeurs inconnus ont comparu et
sont CLEMENT QUÉRY ET DELIMA QUÉRY,
tous deux du dit lieu de Contrecoeur, Défendeurs.

Saisi comme appartenant aux dits défendeurs
chacun pour un tiers indivis dans les immeubles
suivants, savoir:

of the said city of Montreal, notary public, and Robert S. C. Bagg, of the same place, advocate, executors of the last will and testament of the said late Stanley Clark Bagg, Plaintiffs; against the lands and tenements of ARTHUR POULIN, of the city and district of Montreal, shoemaker, Defendant.

That certain lot of land designated and known as number twenty eight (28), by the plan drawn by Joseph Rielle, esquire, provincial land surveyor, dated the thirteenth day of June, one thousand eight hundred and seventy two, containing twenty five feet in width by ninety two feet in depth, english measure; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by a proposed lane of fifteen feet wide, on the south side by lot number thirty (30), on said plan, belonging to the estate Stanley C. Bagg, and on the north side by lot number twenty six (26), on said plan belonging to M. T. Joseph Lavoie or representatives. The said lot of land forming part of the lot of land known and designated under the number eleven (11), upon the official plan and book of reference of the Saint Lawrence ward west division, of the city of Montreal—with two houses thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of September next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 26th June, 1883. 1606
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } MARY WADDELOVE
No. 1395. } BROWN, of the city
and district of Montreal, spinster, *fille majeure et usant de ses droits*, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME THEOPHILE LE TESTEE, widow of the late Moïse Beauchemin, of the parish of Saint Bazile le Grand, in the county of Chambly and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the East ward of the city of Montreal, containing fifty six feet in front by eighty three feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Saint Louis street, known and designated as number one hundred and seventy one (No 171), on the official plan and book of reference of the East ward of the city of Montreal—with a wooden house one storey and a half high, stone foundations, and other buildings of brick occupied as a foundry, thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of August next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 26th June, 1883. 1608
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOSEPH STANISLAS
No. 1675. } PIERRE BAZIN, esquire,
notary, of the town of Saint Ours, in the district
of Richelieu, Plaintiff; against the lands and
tenements of FRANÇOIS QUÉRY, junior, of the
parish of Contrecoeur, in the district of
Montréal, jointly with other proprietors, and
uncertain of the immovable described in the
plaintiff's declaration, which unknown
have appeared, and are CLEMENT QUÉRY,
DELIMA QUÉRY, both of Contrecoeur,
Defendants.

Seized as belonging to the said
for one undivided third in the following
property, to wit:

1. Un lot de terre situé dans le premier rang de la paroisse de Contrecoeur, dans le comté de Verchères, district de Montréal, seigneurie de Saint-Ours, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Contrecoeur, sous les numéros quatre-vingt-huit et quatre-vingt-neuf (88, 89); borné en front par le fleuve Saint-Laurent—avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites, plus un droit et demi de commune dans l'anse servant de commune aux habitants près de la ligne seigneuriale de Contrecoeur et Saint-Ours, dans la seigneurie de Saint-Ours.

2. Une portion de terre située dans l'île de Saint-Ours, dans la dite paroisse de Contrecoeur, et seigneurie de Saint-Ours, connue et désignée aux dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Contrecoeur, sous le numéro quatre cent quarante-deux (442); bornée aux deux extrémités par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté par le No. 441, et de l'autre côté par le No. 443—sans bâties.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Contrecoeur, le TRENTEIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

M. JACQUES VILBON,

Bureau du Shérif, Montréal, 27 juin 1883. Député Shérif. 1619

[Première publication, 30 juin 1883.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

EX-PARTE :

Montréal, à savoir : } **L** A CITE DE MONTREAL, No. 836. } corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, requérant la vente de l'immeuble No. 1248, des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, comme suit, à savoir :

Un lot ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, étant le No. 1248, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, préparés pour les fins d'enregistrement, contenant suivant mesure 6625 pieds, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la continuation de la rue Sherbrooke projetée—sans bâties.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1883. Shérif. 1179 3

[Première publication, 5 mai 1883.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **O**RRIN SQUIRE WOOD, No. 1336. } des cité et district de Montréal, gentilhomme, Demandeur; contre les terres et tenements de PHILIP H. GUTTON, des cité et district de Montréal, maintenant absent de la province de Québec, mais ayant une propriété en le dit district, courtier, Défendeur.

Un certain lot de terre situé et étant dans la paroisse de Notre Dame de Grâce, dans le district de Montréal, connu comme lot à bâtir sous le numéro cinquante-neuf (No. 59), sur un certain plan fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, et déposé dans l'office de John S. Hunter, notaire, par acte de dépôt daté du vingt-neuf octobre mil huit cent soixante et douze; borné en front par l'Avenue Wood, en arrière et au sud-est par des ruelles de seize pieds de largeur, au nord-ouest par le lot (No. 61) du susdit plan, contenant vingt-huit pieds de largeur, en front et en arrière sur cent huit pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, avec droit de passage dans les susdites ruelles; le dit lot étant une portion du

1. A lot of land situate in the first range of the parish of Contrecoeur, in the county of Verchères, district of Montreal, seigniority of Saint Ours, known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Contrecoeur, as numbers eighty eight and eighty nine (88 and 89); bounded in front by the Saint Lawrence river—with a house, a barn and outbuildings thereon erected, with, moreover, a share and a half in the cove used as a common by the inhabitants near the seigniorial line of Contrecoeur and Saint Ours, in the seigniority of Saint Ours.

2. A piece of land situate in Isle de Saint Ours, in the said parish of Contrecoeur, and seigniority of Saint Ours, known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Contrecoeur aforesaid, as number four hundred and forty two (442); bounded at both extremities by the river Saint Lawrence, on one side by No. 441, and on the other side by No. 443—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Contrecoeur, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

M. JACQUES VILBON,

Sheriff's Office, Montreal, 27th June, 1883. Deputy Sheriff. 1620

[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

EX-PARTE :

Montreal, to wit : } **T**HE CITY OF MONTREAL, No. 836. } a body politic and corporate, duly incorporated, and having their chief place of business, in Montreal, petitioner for the sale of immoveable No. 1248, of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal, as follows, to wit :

A certain lot or emplacement situated in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, being No. 1248, of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, for registration purposes, containing by measurement 6625 feet, english measure, more or less; bounded in front by the projected continuation of Sherbrooke street—without buildings.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Sheriff's Office, Montreal, 1st May, 1883. Sheriff. 1180

[First published, 5th May, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **O**RRIN SQUIRE WOOD, of No. 1336. } the city and district of Montreal, gentleman; Plaintiff; against the lands and tenements of PHILIP H. GUTTON, of the city and district of Montreal, now absent from the Province of Quebec, but having property in the said district, broker, Defendant.

A certain lot of land situate and being in the parish of Notre Dame de Grâce, in the district of Montreal, known as a building lot under the number fifty nine (59), on a certain plan made by Joseph Rielle, provincial surveyor, and filed in the office of John S. Hunter, notary, by deed of deposit, dated the twenty ninth of October, one thousand eight hundred and seventy two; bounded in front by Wood Avenue, in rear and on the south east by lanes sixteen feet in width, on the north west by lot number sixty one (No. 61), of the said plan, containing twenty eight feet in width, in front and in rear by one hundred and eight feet in depth, english measure, more or less; with right of passage by the said lanes; said lot being

lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous le numéro trois cent soixante et quinze, maintenant connu et désigné sur le plan de subdivision officielle, sous le numéro trois cent soixante et quinze, quatre-vingt-quatre (No. 375-84)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 9 mai 1883. Shérif, 1227 3
[Première publication, 12 mai 1883.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JACQUES MARTIN dit No. 1281. } VERSAILLES, des cité et district de Montréal, charretier, et DAME MARIE JOSEPHTE DAVOY, son épouse, du même lieu, et par lui dûment autorisée à l'effet des présentes, Demandeurs; contre les terres et tenements de ANTOINE BENJAMIN CASTONGUAY, des cité et district de Montréal, charron et ébéniste, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la dite cité de Montréal, sous le numéro trois cent quarante-six (346); borné en front par la rue Saint-Laurent, et contenant quarante-deux pieds et six pouces de largeur sur cent quatre pieds de profondeur—avec une maison à deux côtés servant de logements, magasins et saloon, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 mai 1883. Shérif, 1383 2
[Première publication, 2 juin 1883.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } ARTHUR LACOSTE, des No. 1210. } cité et district de Montréal, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de FERDINAND JODOIN, de la paroisse de Boucherville, en le district de Montréal, navigateur, Défendeur.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A annexée au dit bref de *Alias Fieri Facias* comme suit, à savoir:

1. Un lot de terre situé en la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du ci-devant village de Longueuil, sous le numéro un (1), de la subdivision du numéro officiel trois cent trente-six (336-1), contenant soixante et douze pieds de largeur sur cent dix pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-Laurent. Mais à distraire de ce dit lot, un emplacement de quarante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, la propriété de Dame Adeline Lamoureux, veuve de feu Eustache Pattenaude; borné en front par la dite rue Saint-Laurent, en profondeur et du côté sud-est par le résidu du dit lot de subdivision numéro un (336-1), et du côté nord-est par la rue Saint-Jacques—avec les bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, maintenant la ville de Longueuil, sous le numéro deux, de la subdivision du dit numéro officiel trois cent trente-six (336-2), du dit village de Longueuil; borné en front par la rue Saint-Laurent—sans bâtisses.

part of the lot known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Montreal, as number three hundred and seventy five, now known and designated on the official subdivision plan, as number three hundred and seventy five—eighty four (No 375-84)—without buildings.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 9th May, 1883. Sheriff, 1228
[First published, 12th May, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JACQUES MARTIN dit No. 1281. } VERSAILLES, of the city and district of Montreal, carter, and DAME MARIE JOSEPHTE DAVOY, his wife, of the same place, and by him duly authorized to the effect of these presents, Plaintiffs; against the lands and tenements of ANTOINE BENJAMIN CASTONGUAY, of the city and district of Montreal, wheelwright and cabinetmaker, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Lawrence ward, in the said city of Montreal, as number three hundred and forty six (346); bounded in front by Saint Lawrence street, measuring forty two feet six inches in width by one hundred and four feet in depth—with a house divided into two parts used as dwellings, store and saloon, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of AUGUST next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 30th May, 1883. Sheriff, 1384
[First published, 2nd June, 1883.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } ARTHUR LACOSTE, of No. 1210. } the city and district of Montreal, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of FERDINAND JODOIN, of the parish of Boucherville, in the district of Montreal, navigator, Defendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ of *Alias Fieri Facias* as follows, to wit:

1. A lot of land situate in the town of Longueuil, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the former village of Longueuil, as number one (1), of the subdivision of official number three hundred and thirty six (336-1), measuring seventy two feet in width by one hundred and ten feet in depth; bounded in front by Saint Lawrence street. But reserving from this said lot a lot forty five feet in width by ninety feet in depth, the property of Dame Adeline Lamoureux, widow of the late Eustache Pattenaude; bounded in front by the said Saint Lawrence street, in rear and on the south east side by the residue of said subdivision lot number one (336-1), and on the north east side by Saint James street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, now the town of Longueuil, as number two, of the subdivision of the said official number three hundred and thirty six (336-2), of the said village of Longueuil; bounded in front by Saint Lawrence street—without buildings.

3. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, maintenant la ville de Longueuil, sous le numéro trois, de la subdivision du dit numéro officiel trois cent trente six (336-3), du dit village de Longueuil, borné en front par la rue Saint-Laurent—sans bâtisses.

4. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, maintenant la ville de Longueuil, sous le numéro quatre, de la subdivision du numéro officiel trois cent trente-six (336-4), du dit village de Longueuil, borné en front par la rue Saint-Jacques—sans bâtisses.

5. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, maintenant la ville de Longueuil, sous le numéro six, de la subdivision du dit numéro officiel trois cent trente-six (336-6), du dit village de Longueuil, borné en front par la rue Saint-Thomas—sans bâtisses.

6. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, sous le numéro deux cent quatre vingt cinq (285); borné en front par la rue Saint-Laurent,—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites.

7. Un autre lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, situé au même lieu, ayant cinquante sept pieds de largeur sur cent dix pieds de longueur, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, sous le numéro dix, de la subdivision du numéro officiel deux cent soixante et treize (273-10); borné en front par la rue Jodoin, en arrière par le No. 273-17 d'un côté par la rue Saint-Jacques, et de l'autre côté par le lot No. 273-11—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses sus-érigées; mais à distraire du dit lot un lot de trente pieds de largeur sur cinquante-sept pieds de profondeur, en arrière du dit lot faisant front sur la rue Saint-Jacques, la propriété de Pierre Trudeau, bourgeois, de la ville de Longueuil.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 1er mai 1883. Shérif. 701 3
[Première publication, 5 mai 1883.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE CANADA MUTUAL
No. 948. } BUILDING SOCIETY
OF MONTREAL, corps politique et dûment incorporé en vertu des dispositions du chapitre 69 des statuts consolidés du Bas-Canada, et ayant sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de FRANCIS ROY, de la paroisse de Lachine, en le district de Montréal, Défendeur.

La moitié indivise d'un lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, sis et situé dans la paroisse de Lachine, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro neuf cent trente-sept (No. 937), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, dans le comté Jacques-Cartier; borné en front par le chemin public (Upper Lachine road)—avec une maison en pierre et briques, à deux côtés, à deux étages et demie et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lachine, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-

3. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, now the town of Longueuil, as number three, of the subdivision of the said official number three hundred and thirty six (336-3), of the said village of Longueuil; bounded in front by Saint Lawrence street—without buildings.

4. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, now the town of Longueuil, as number four, of the subdivision of official number three hundred and thirty six (336-4) of the said village of Longueuil; bounded in front by Saint James street—without buildings.

5. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, now the town of Longueuil, as number six, of the subdivision of said official number three hundred and thirty six (336-6), of the said village of Longueuil; bounded in front by Saint Thomas street—without buildings.

6. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, as number two hundred and eighty five (285); bounded in front by Saint Lawrence street—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

7. Another lot of land, of irregular outline, situate at the same place, measuring fifty seven feet in width by one hundred and ten feet in length, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Longueuil, as number ten, of the subdivision of official number two hundred and seventy three (273-10); bounded in front by Jodoin street, in rear by No. 273-17, on one side by Saint James street, and on the other side by No. 273-11—with a wooden house cased in brick and outbuildings thereon erected; but reserving from the said lot a lot of thirty feet in width by fifty seven feet in depth, in rear of the said lot fronting on Saint James street, the property of Pierre Trudeau, gentleman, of the town of Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the SIXTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 1st May, 1883. Sheriff. 702
[First published, 5th May, 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CANADA MUTUAL
No. 948. } BUILDING SOCIETY OF
MONTREAL, a body politic and corporate duly formed under the provision of chapter 69 of the consolidated statutes of Lower Canada, and having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff's; against the lands and tenements of FRANCIS ROY, of the parish of Lachine, in the district of Montreal, Defendant.

The undivided half of a lot of land of irregular outline, situate and being in the parish of Lachine, in the district of Montreal, known and designated as number nine hundred and thirty seven (No. 937), on the official plan and book of reference of the parish of Lachine, in the county of Jacques Cartier; bounded in front by the public road (Upper Lachine road)—with a stone and brick house, divided into two dwellings, two storeys and a half high, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Lachine, on the THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ return-

Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mai 1883. 1385 2
[Première publication, 2 juin 1883.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **D**EMOISELLE ROSALIE
No. 1058. } **L**EROUX, de la cité de
Québec, fille majeure; contre MICHAEL FITZ-
GERALD, de la paroisse de Saint-Basile, en le
comté de Portneuf, à savoir:

1^o Partie du No. 147, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, étant un morceau de terre en la dite paroisse, seigneurie de Neuville, faisant partie du lot No. 3, du rang Sainte-Magdeleine, contenant environ quarante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur; bornée en front par le dit Michael Fitzgerald, du côté nord-est par le chemin de la Reine, et du côté nord par John Fitzgerald—avec bâtisses.

2^o No. 146, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, étant un tiers indivis à distraire du centre d'une terre d'environ six arpents de front sur trente arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Basile, concession Sainte-Magdeleine—avec bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Basile, le TRENTE UNIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

Québec, 27 juin 1883. J. B. AMYOT,
[Première publication, 30 juin 1883.] Député Shérif. 1613

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **L**A SOCIÉTÉ DE PRETS
No. 974. } **E**T PLACEMENTS DE
QUÉBEC, corps politique et incorporé, ayant son principal établissement en la cité de Québec; contre DAME ELIZABETH MAGOR, de la cité de Québec, veuve de William Henry Cotnam, en son vivant, du même lieu, constructeur de navires, à savoir:

Le No. 932, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de deux mille huit cent trente pieds en superficie, rue Saint-François—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

Québec, 27 juin 1883. J. B. AMYOT,
[Première publication, 30 juin 1883.] Député Shérif. 1611

able the first day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1883. 1386
[First published, 2nd June, 1883.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } **M**ISS ROSALIE LEROUX,
No. 1058. } of the city of Quebec,
spinster; against MICHAEL FITZGERALD, of the
parish of Saint Basile, in the county of
Portneuf, to wit:

1^o Part of No. 147, of the official cadastre of the parish of Saint Basile, county of Portneuf, being a parcel of land in the said parish, seigniorie of Neuville, forming part of lot No. 3, of range Sainte-Magdeleine, containing about forty five feet in width by ninety two feet in depth; bounded in front by the said Michael Fitzgerald, on the north east side by the Queen's highway, and on the north side by John Fitzgerald—with buildings.

2^o No. 146, of the official cadastre of the parish of Saint Basile, county of Portneuf, being one divided third taken off from the centre of a land about six arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the parish of Saint Basile, concession Sainte-Magdeleine—with buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Basile, the THIRTY FIRST day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty ninth day of September next.

Québec, 27th June, 1883. J. B. AMYOT,
[First published, 30th June, 1883.] Deputy Sheriff. 1614

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } **L**A SOCIÉTÉ DE PRETS ET
No. 974. } **L** PLACEMENTS DE
QUÉBEC, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Québec; against DAME ELIZABETH MAGOR, of the city of Québec, widow of William Henry Cotnam, in his lifetime, of the same place, ship builder, to wit:

Lot No. 932, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Québec, being a lot of two thousand eight hundred and thirty feet in superficies, Saint François street—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Québec, the FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the tenth day of September next.

Québec, 27th June, 1883. J. B. AMYOT,
[First published, 30th June, 1883.] Deputy Sheriff. 1612

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A** RTHUR DAVIDSON
No. 146. } **R** OSS, de la paroisse de
Saint-Patrice de Beauvillage, seigneur; contre
FREDERICK G. RICHARDSON, de la cité de
New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-
Unis de l'Amérique, écuyer, marchand, en sa qua-
lité de fiduciaire pour les porteurs de débentures
de la " Sainte-Margarets' Copper Mining Com-
pany, " à savoir :

Les numéros 762, 763, 764, 765, 766 et 767, du
cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre,
étant trois lots de terre situés en la paroisse de
Saint-Sylvestre, portant les numéros un, deux et
trois, de la concession Sainte-Marguerite, seigneu-
rie Saint-Giles de Beauvillage, district de Québec,
de trois arpents de front sur trente arpents de
profondeur, formant une superficie de quatre-
vingt-dix arpents, plus ou moins chaque lot, bornés
et aboutés comme suit, savoir : en front et en
arrière par les lignes rectangulaires de la dite
concession ou rang, du côté est par le numéro
quatre de la dite concession, et du côté ouest par
cette certaine pièce ou parcelle distinguée par
les lettres A, B, C, sur un certain plan de la dite
propriété—avec ensemble les bâtisses dessus
construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus par lots séparés, à la porte
de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le
TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX
heures du matin. Le dit bref rapportable le
vingtième jour d'août prochain.

Québec, 30 mai 1883. Shérif.
; Première publication, 2 juin 1883.] 1373 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D** A M E F A N N Y B E L L
No. 1989. } **F** O R S Y T H, épouse de
John Burstall, de la cité de Québec, de lui dûment
séparée de biens, et le dit JOHN BURSTALL,
pour assister sa dite épouse; contre WILLIAM
RHODES, écuyer, de l'endroit appelé Benmore,
près de la cité de Québec, en sa qualité de cura-
teur dûment nommé à Charles Ernest Levey,
écuyer, de la paroisse de Saint-Colomb de Sillery,
dans le district de Québec, à savoir :

Les Nos. 51 et 52, du cadastre officiel de la
paroisse de Saint-Colomb de Sillery, dans le
comté de Québec, étant toute cette propriété
située près de la cité de Québec, et connue sous
le nom de " Kirk Ella, " et comprenant les deux
numéros du dit cadastre, ensemble avec les ruines
d'une maison incendiée, les dépendances, serres
et autres bâtisses sus-érigées et améliorations
faites. Sujet au paiement à Sa Majesté, héritiers
et successeurs représentant l'ancien ordre des
Jésuites, d'une rente constituée de trois cent
soixante dix-sept piastres et quarante neuf centins.
Les dits Nos. 51 et 52 seront vendus en un seul
lot.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Colomb de Sillery, le TROI-
SIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de
l'avant midi. Le dit bref rapportable le premier
jour de septembre prochain.

Québec, 30 mai, 1883. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1883.] 1377 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D** A N S une cause où l'hono-
No. 1953. } rable PIERRE GAR-
NEAU, de la cité de Québec, marchand, faisant
commerce à Québec, sous les nom et raison de
F. Garneau & Frère, étaient Demandeur, et
EMILIE DROLET, aussi de la cité de Québec,
marchande publique, épouse séparée de biens de
Edouard Harpe, du même lieu, homme de police,
et le dit EDOUARD HARPE, mis en cause. Le
dit Honorable Pierre Garneau, contre la dite
Emilie Drolet, à savoir :

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **A** RTHUR DAVIDSON ROSS,
No. 146. } **R** O S S, of the parish of Saint
Patrick de Beauvillage, seignor; against FRE-
DERICK G. RICHARDSON, of the city of New-
York, in the State of New York, one of the United
States of America, esquire, merchant, in his qua-
lity of trustee of the holders of debentures of the
Saint Margaret's Copper Mining Company, to wit :

Numbers 762, 763, 764, 765, 766 and 767, of the
official cadastre of the parish of Saint Sylvestre,
being three lots of land, situate in the parish of
Saint Sylvestre, being numbers one, two and three,
of the Saint Margaret concession, seignior of Saint
Giles de Beauvillage, district of Quebec, of three
arpents in front by thirty arpents in depth,
forming a superficies of ninety arpents, more or
less each lot, bounded and abutted as follows,
to wit : in front and rear by the rectangular lines
of the said concession or range, on the east side
by number four of the said concession, and on the
west side by that certain piece or parcel desi-
gnated by the letters A, B, C, on a certain plan of
the said property—with the buildings thereon
erected, circumstances and dependencies.

To be sold in separate lots, at the church door
of the parish of Saint Sylvestre, the THIRD day
of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon.
The said writ returnable the twentieth day of
August next.

Quebec, 30th May, 1883. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1883.] 1374

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **D** A M E F A N N Y B E L L
No. 1989. } **F** O R S Y T H, wife of John
Burnstall, of the city of Quebec, from him duly
separated as to property, and the said JOHN
BURSTALL, assisting his said wife; against
WILLIAM RHODES, of the place called Benmore,
near the city of Québec, esquire, in his quality of
curator duly appointed to Charles Ernest Levey
of the parish of Saint Colomb de Sillery, in the
district of Québec, esquire, to wit :

Nos. 51 and 52, of the official cadastre of the
parish of Saint Colomb de Sillery, in the county
of Québec, being all that estate and property
situate near the city of Québec, and known by the
name of " Kirk Ella, " and comprising the two
numbers of said cadastre, together with the ruins
of a dwelling house destroyed by fire, and the out
houses, conservatories and other buildings and
improvements thereon erected and being. Subject
to the payment to Her Majesty, her heirs and
successors representing the late order of Jesuits,
of an annual constituted rent of three hundred
and seventy seven dollars and forty nine cents.
Said Nos. 51 and 52 to be sold in one lot.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Colomb de Sillery, the THIRD day of
AUGUST next, at TEN o'clock in the morning.
The said writ returnable the first day of September
next.

Quebec, 30th May, 1883. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1883.] 1378

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **I** N a cause wherein the Hono-
No. 1953 } rable PIERRE GARNEAU,
of the city of Québec, merchant, carrying on busi-
ness at Québec, under the style and firm of P.
Garneau & Frère, was Plaintiff, and EMILIE
DROLET, also of the city of Québec, public trader,
wife of Edouard Harpe, of the same place, police-
man, and the said EDOUARD HARPE, *mis en*
cause. The said Honorable Pierre Garneau, against
the said Emilie Drolet, to wit :

Le No. 3617, du cadastre officiel du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante et un pieds de front sur soixante et cinq pieds de profondeur; borné au sud à la rue Latourelle, au nord au No. 3680, à l'est au No. 3616 du dit cadastre, et à l'ouest à la rue Sainte-Claire.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'août prochain.

Québec, 30 mai 1883. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1883.] 1375 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **THELESOPHORE PARADIS**,
No. 649. } de la ville de Lévis, com-
mercant; contre **THOMAS CUESTEAU**, ci-devant
de la paroisse Saint-Bernard, dans le district de
Beauce, maintenant absent de la province de
Québec, à savoir:

Le numéro 162, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, étant un lot de terre portant le numéro trois, de la concession appelée Lelièvre, seigneurie Saint-Giles de Beauvillage, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front au nord par Damase Roy, vers le sud par Alexis Demers, fils, d'un côté au nord-est par Narcisse Gosselin, et de l'autre côté au sud-ouest par Dame veuve Jean-Baptiste Paradis—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

Québec, 31 mai 1883. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1883.] 1399 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **ANTOINE CARRIER**, de
No. 636. } la ville de Lévis, mar-
chand; contre **CELESTIN DUBOIS**, ci-devant
forgeron, de la ville de Lévis, et maintenant de la
cité de Montréal, à savoir:

Le No. 775, du cadastre officiel du quartier Notre-Dame, de la ville de Lévis, étant un emplacement de cinquante pieds de front sur cinquante-deux pieds de profondeur; borné à l'est par la rue Saint-Antoine, à l'ouest au No. 803, au nord au No. 776, et au sud au No. 774, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

Québec, 30 mai 1883. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1883.] 1397 2

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, à savoir: } **NAZAIRE TURCOTTE**, de
No. 829. } la cité de Québec, négoc-
iant; contre **F. X. LACHANCE**, du même lieu,
à savoir:

1° Le No. 449, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-six pieds de front sur quarante-six pieds de profondeur; borné au sud par la rue du Roi, au nord par le No. 380, à l'est par le No. 448, du dit cadastre, et à l'ouest par la rue Saint-Anselme—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2° Le No. 448, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt et un pieds de front sur qua-

Lot No. 3617, of the official cadastre of Saint John's ward, of the city of Quebec, being a lot of forty one feet in front by sixty five feet in depth; bounded on the south by Latourelle street, on the north by No. 3680, on the east by No. 3616 of the said cadastre, and on the west by Sainte Claire street.

To be sold at my office, in the city of Quebec, the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of August next.

Québec, 30th May, 1883. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1883.] 1376

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **THELESOPHORE PARADIS**, of
No. 649. } the town of Lévis, trader;
against **THOMAS CUESTEAU**, formerly of the
parish of Saint Bernard, in the district of Beauce,
now absent from the province of Quebec, to wit:

Lot No. 162, of the official cadastre of the parish of Saint Narcisse, being a lot of land bearing the number three, of the concession called Lelièvre, seigniorie Saint Giles de Beauvillage, of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front on the north by Damase Roy, on the south by Alexis Demers, junior, on one side to the north east by Narcisse Gosselin, and on the other side to the south west by Mrs. widow Jean Baptiste Paradis—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the morning. The said writ returnable the eighteenth day of August next.

Québec 31st May, 1883. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1883.] 1400

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **ANTOINE CARRIER**, of the
No. 636. } town of Lévis, merchant;
against **CELESTIN DUBOIS**, formerly blacksmith,
of the town of Lévis, and now of the city of Mon-
tréal, to wit:

Lot No. 775, of the official cadastre of Notre Dame ward, of the town of Lévis, being a lot of fifty feet in front by fifty two feet in depth; bounded on the east by Saint Antoine street, on the west by No. 803, on the north by No. 776, and on the south by No. 774, of the said cadastre—with buildings.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire, the SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of August next.

Québec, 30th May, 1883. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1883.] 1398

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, to wit: } **NAZAIRE TURCOTTE**, of
No. 829. } the city of Québec, trader;
against **F. X. LACHANCE**, of the same place, to
wit:

1° Lot No. 449, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of forty six feet in front by forty six feet in depth; bounded on the south by King street, on the north by No. 380, on the east by No. 448, of the said cadastre, and on the west by Saint Anselme street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2° Lot No. 448, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty one feet in front by forty six feet in depth;

rante-six pieds de profondeur; borné au sud à la rue du Roi, au nord au No. 381, à l'est au No. 447, et à l'ouest au No. 449 du dit cadastre—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Les dits Nos. 448 et 449 pour être vendus en un seul lot.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juillet prochain.

Québec, 2 mai 1883. Shérif.
[Première publication, 5 mai 1883.] 1185 3

Ventes par le Shérif.—St-François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze JOURS qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } WILLIAM MURRAY, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de OLIVIER NAZAIRE BEAUDRY et LOUIS BERNIER, tous deux du canton de Weedon, en le dit district, commerçants et associés, faisant affaires comme tels en société à Weedon susdit, sous les nom et raison de O. N. Beaudry et Compagnie, Défendeurs, à savoir:

Comme appartenant au dit Louis Bernier.

Ce morceau de terre comprenant le dixième nord-est du lot numéro vingt et un, et le tiers sud-ouest du lot numéro vingt-deux, dans le septième rang des lots du dit canton de Weedon, contenant cent acres de terre.

Et comme appartenant à Beaudry et Bernier.

Un morceau de terre ou emplacement contenant un demi acre de terre ou un peu plus en superficie, sis et situé près de la station du chemin de fer, étant partie du lot numéro douze, dans le cinquième rang de Weedon; borné en front au nord par le chemin public, en arrière au sud par le ruisseau qui traverse le dit lot numéro douze, et d'un côté à l'est par la terre de la Compagnie du Chemin de fer Québec Central, et de l'autre côté à l'ouest par la propriété de L. P. Côté—ensemble avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, en le dit district de Saint-François, le TRENTE UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 juin 1883. 1593
[Première publication, 30 juin 1883.]

bounded on the south by King street, on the north by No. 381, on the east by No. 447, and on the west by No. 449, of the said cadastre—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said Nos. 448 and 449 to be sold as one lot.

To be sold at my office, in the city of Quebec the SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said returnable the fourteenth day of July next.

Québec, 2nd May, 1883. Sheriff
[First published, 5th May, 1883.] 1186

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } WILLIAM MURRAY, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of OLIVIER NAZAIRE BEAUDRY and LOUIS BERNIER, both of the township of Weedon, in said district, traders and co-partners, and as such carrying on business in partnership together at Weedon aforesaid, under the name and style of O. N. Beaudry and Company, Defendants, to wit:

As belonging to the said Louis Bernier.

That certain portion of land comprising the north east one tenth of the lot number twenty one, and the south west one third of the lot number twenty two, in the seventh range of lots in the said township of Weedon, containing one hundred acres of land.

And as belonging to Beaudry and Bernier.

A certain parcel of land or emplacement, containing half an acre of land or a little over in superficies, situated and being near the rail road station, being part of the lot number twelve, in the fifth range of Weedon; bounded in front to the north by the road or public highway, in rear to the south by the brook which runs across the said lot number twelve, on one side to the east by land of the Quebec Central Railway Company, and on the other side to the west by the property of L. P. Côté—together with the buildings thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district of Saint Francis, on the THIRTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of December next.

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 20th June, 1883. 1594
[First published, 30th June, 1883.]

FIERI FACIAS.
FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-François.
 Saint-François, à savoir : } **L**UTHER ABBOTT,
 No. 575. } du canton de Hatley,

en le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de J. R. TAYLOR, du même lieu, Défendeur, à savoir :

Ces étendues de terre sises et situées en le dit canton de Hatley, connues et désignées comme premièrement : le quart nord-ouest du lot numéro sept, dans le troisième rang des lots du dit canton de Hatley, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins public, et deuxièmement, le résidu du lot numéro neuf, en le dit troisième rang de Hatley, après avoir déduit dix acres de terre en superficie du coin sud-ouest d'icelui, ci-devant vendus à un nommé Warren Cox, par feu Simon Kezar, ce résidu contenant cent quatre-vingt-dix acres, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites et autres appartenances et dépendances qui s'y trouvent y appartenant en aucune manière.

Pour être vendues au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, en le dit district, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 1er mai 1883.
 [Première publication, 5 mai 1883.]

Shérif, 1177 3

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **L**UTHER ABBOTT, of
 No. 575. } the township of Hatley,
 in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff;
 against the lands and tenements of J. R. TAYLOR,
 of the same place, Defendant, to wit :

Those certain tracts or parcels of land situate and being in the said township of Hatley, known and distinguished as, firstly, the north westerly quarter of the lot number seven, in the third range of lots in the said township of Hatley, containing fifty acres of land, more or less, and the usual allowance for highways, and secondly, as the residue and remainder of the lot number nine, in the said third range of Hatley, after deducting therefrom ten superficial acres of land from the south west corner thereof, formerly by the late Simon Kezar, sold to one Warren Cox, the remainder containing one hundred and ninety acres, more or less, and the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made and other the appurtenances and dependencies whatsoever thereunto belonging or in any wise appertaining.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 1st May, 1883.
 [First published, 5th May, 1883.]

Shérif, 1178

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le comté d'Argenteuil.

District de Terrebonne, } **A**LEXANDER
 Sainte-Scholastique, } PRIDHAM, du
 à savoir : No 1085. } village de Grenville,
 dit comté, veuve, commerçant, Demandeur;
 contre COLIN CAMPBELL, du township de Grenville, dit comté, cultivateur, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le premier rang de l'augmentation du township de Grenville, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, étant le lot numéro deux, contenant deux cents acres de terre en superficie; borné en front par la rivière Ottawa, en arrière par les lots du deuxième rang, d'un côté par le lot numéro un, et de l'autre côté par le lot numéro trois—avec une maison et autres bâties.

A retrancher du dit lot de terre : 1°. Un emplacement d'un quart d'arpent en superficie, avec bâties, appartenant à Thomas Mathus. 2. Trois autres emplacements, un d'un arpent carré, et deux d'un quart d'arpent chacun en superficie,

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court in and for the county of Argenteuil.

District of Terrebonne, } **A**LEXANDER
 Sainte-Scholastique, to wit : } PRIDHAM, of
 No. 1085. } the village of Grenville,
 said county, esquire, trader, Plaintiff; against
 COLIN CAMPBELL, of the township of Grenville, said county, farmer, Defendant.

A lot of land situate in the first range of the gore of the township of Grenville, county of Argenteuil, district of Terrebonne, being lot number two, containing two hundred acres of land in superficies; bounded in front by the river Ottawa, in rear by the lots of the second range, on one side by lot number one, and on the other side by lot number three—with a house and outbuildings.

Reserving from the said lot: 1. A lot of one quarter of an arpent in superficies, with buildings, belonging to Thomas Mathus. 2. Three other lots one of one arpent square, and two of one quarter of an arpent each in superficies and buildings,

et les bâtisses appartenant à Evan Cameron. 3. Un autre d'un quart d'arpent en superficie, et bâtisses appartenant à John Home. 4. Trois autres emplacements, deux d'un quart d'arpent chacun en superficie, et les bâtisses, et un autre de soixante et dix pieds sur vingt-quatre, avec maison appartenant à Francis Galipeau. 5. Un autre emplacement d'un quart d'arpent en superficie, et bâtisses appartenant à Pierre Quesnel. 6. Cette partie de terrain vendue au chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental qui traverse le dit lot de terre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, dit district, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain (1883).

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 23 juin 1883. 1589
[Première publication, 30 juin 1883.]

belonging to Evan Cameron. 3. Another of one quarter of an arpent in superficies, and buildings, belonging to John Home. 4. Three other lots, two of one quarter of an arpent each in superficies, and buildings, and another of seventy feet by twenty four, with a house belonging to Francis Galipeau. 5. Another lot of one quarter of an arpent in superficies, and buildings, belonging to Pierre Quesnel. 6. That piece of land sold to the Québec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, which crosses the said lot of land.

To be sold at the registry office of the county of Argenteuil, at Lachute, said district, on the FIRST day of SEPTEMBRE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of September next, (1883).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 23rd June, 1883. 1590
[First published, 30th June, 1883.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 au code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le apport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } LA CORPORATION
No. 225. } DE LA VILLE DE
LOUISEVILLE, corporation municipale dûment incorporé, ayant son bureau d'affaires en la ville de Louiseville, dans le district des Trois-Rivières, Demanderesse; contre JOSEPH ALFRED BRISSETTE, commerçant, de la ville de Louiseville, dit district, Défendeur.

Un terrain situé en la ville de Louiseville, coin des rues Saint-Laurent et Saint-Thomas, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la ville de Louiseville, par le numéro six cent trente (630)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur de livrer à la dite corporation de la ville de Louiseville, la possession de deux pieds et demi de terrain sur le côté ouest de la rue Saint-Thomas depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité des bâtisses du détenteur sur la dite rue Saint-Thomas, distance d'à peu près quatre-vingt pieds, à distraire du dit terrain en y enlevant au besoin les bâtisses dessus construites; tel que le défendeur a été condamné par le jugement en cette cause.

Pour être vendu en la ville de Louiseville, à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

CHARLES DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 26 mai 1883. 1393 2
[Première publication, 2 juin 1883.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } THE CORPORATION
No. 225. } OF THE TOWN OF
LOUISEVILLE, a municipal corporation duly incorporated, having its business office in the town of Louiseville, in the district of Three Rivers, Plaintiff; against JOSEPH ALFRED BRISSETTE, trader, of the town of Louiseville, said district, Defendant.

A land situate in the town of Louiseville, corner of Saint Laurent and Saint Thomas streets, being known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the town of Louiseville, as number six hundred and thirty (630)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of delivering to the said corporation of the town of Louiseville, the possession of two feet and a half of ground on the west side of Saint Thomas street from Saint Laurent street to the extremity of defendant's buildings on Saint Thomas street aforesaid, a distance of nearly eighty feet, to be taken off the said lot, and of removing the buildings if need be, as the defendant has been condemned to do by the judgment in this cause.

To be sold in the town of Louiseville, at the church door of the parish of River du Loup, on the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of August next.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 26th May, 1883. 1394
[First published, 2nd June, 1883.]

PLURIES FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } LOUIS BRUNELLE,
No. 536. } Demandeur; contre
DAME MARIE CATHERINE FLORE BUTEAU, Défenderesse.

La propriété d'un droit de grève jusqu'à l'eau profonde, situé dans le fleuve Saint-Laurent, en la cité des Trois-Rivières, et non cadastré, vis-à-vis et sur toute la longueur d'un compeau de terre ou emplacement sis et situé en la rue des Ramparts, en la cité des Trois-Rivières, du contenu d'environ deux cent dix pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à aller au bout de sa profondeur, (excepté la largeur de la rue); borné en front à la grève, en profondeur à J. M. Désilets et aux représentants de feu Charles H. Godbey, et Dame veuve Ogden, ou ses représentants, d'un côté à la rue Saint-François-Xavier, et de l'autre côté par la rue Saint-Jean et par les représentants de la dite Dame veuve Ogden, connu et désigné au cadastre et livre officiels pour la dite cité des Trois-Rivières, sous les numéros deux mille cent quatre-vingt-deux et deux mille cent quatre-vingt-neuf.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 2 mai 1883. 1189 3
[Première publication, 5 mai 1883.]

Avis Divers.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Avis public est par le présent donné que pas plus d'un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par les personnes ci-après nommées ou aucune d'elles au nombre d'au moins trois, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créé par les lettres-patentes susdites, en corporation et corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom de la compagnie sera "La société de publication générale."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est pour imprimer, publier et vendre un journal quotidien, semi-quotidien et hebdomadaire, ou ne faire qu'une ou que deux de ces publications, et en général pour faire des affaires d'imprimerie, de gravures, de lithographie, d'impressions, de publications et d'annonces.

Le siège principal des affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.

Le fonds social sera de cent mille piastres divisé en mille actions de cent piastres chacune.

Les noms au long, résidences et professions des requérants sont: Benjamin Globensky, avocat et conseil de la Reine, Edward Campbell Wurtele, entrepreneur, Alexander Louthood, comptable, J. G. Horace Bergeron, avocat et M. P., J. A. Norbert Provancher, journaliste, tous de la cité de Montréal, et Téléphore E. Normand, notaire, de la cité des Trois-Rivières, tous sujets britanniques de naissance, qui seront les directeurs provisoires de la compagnie.

LACOSTE, GLOBENSKY,
BISAILLON & BROSSEAU,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 27 juin 1883. 1617

PLURIES FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } LOUIS BRUNELLE,
No. 536. } Plaintiff; vs. DAME
MARIE CATHERINE FLORE BUTEAU, Defendant.

The ownership of a beach right (*droit de grève*) to deep water, situate in the river Saint-Laurence, in the city of Three-Rivers, not cadastrated, being opposite throughout its whole length to a piece of ground or lot situate and being in Ramparts street, in the city of Three-Rivers, measuring about two hundred and ten feet in front by the depth there may be going to the rear of the said lot, (except the width of the street); bounded in front by the beach, in rear by J. M. Désilets, the representatives of the late Charles H. Godbey, and the widow Ogden, or her representatives, on one side by Saint-François Xavier street, and on the other side by Saint-John street and by the representatives of the said widow Ogden, known and designated on the official plan and in the book of reference of the city of Three Rivers, as numbers two thousand one hundred and eighty two and two thousand one hundred and eighty nine.

To be sold at my office, in the city of Three Rivers, on the SEVENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of July next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 2nd May, 1883. 1190
[First published, 5th May, 1883.]

Miscellaneous Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Public notice is hereby given that not later than one month after the last insertion of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in Council by the persons hereinafter named or any of them at least three in number, to obtain letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company, to be established by such letters-patent, a body politic and corporate under the provisions of the joint stock companies incorporation act.

The name of the company shall be "The General Publishing Society."

The object for which the incorporation is sought, is to print, publish and sell a daily, half daily and weekly newspaper, and generally to carry on the business of printing, engraving, lithographing, publishing and advertising.

The chief place of business of the company will be in the city of Montreal.

The capital stock will be one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each.

The names in full, residences and callings of the applicants are: Benjamin Globensky, advocate and Queen's Counsel, Edward Campbell Wurtele, contractor, Alexander Louthood, accountant, J. G. Horace Bergeron, advocate and M. P., J. A. Norbert Provancher, journalist, all of the city of Montreal, and Téléphore E. Normand, of the city of Three Rivers, notary, all british subjects by birth, who will be the provisional directors of the company.

LACOSTE, GLOBENSKY,
BISAILLON & BROSSEAU,
Solicitors for Applicants.

Montreal, 27th June, 1883. 1618

PROVINCE DE QUEBEC.

Avis est par le présent donné que les personnes ci-après nommées, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sous un mois après la première publication de cet avis, dans la *Gazette Officielle de Québec*, pour obtenir des lettres patentes, sous le grand sceau de la province de Québec, les constituants, et telles autres personnes ou corporations qui pourront devenir associées avec elles, en corporation ou en compagnie à fonds social, sous l'autorité de l'acte de cette province, concernant les compagnies à fonds social et l'acte qui l'amende.

1. Le nom de la compagnie sera "The Chambly Cotton Company."

2. L'objet de la compagnie est de manufacturer des articles en coton et dans ce but d'établir un ou plusieurs ateliers ou manufactures qui seront mis en mouvement par l'eau ou par la vapeur et d'acquiescer et posséder des pouvoirs d'eau.

3. Les moulins seront situés dans le canton de Chambly, en le comté de Chambly, en la province de Québec, et la principale place d'affaires sera aux moulins de la compagnie.

4. Le fonds social de la compagnie sera de cent mille piastres, divisé en deux cents actions de cinq cents piastres chacune.

5. Les noms, prénoms et résidences des requérants sont: John Rankin, John Beattie, tous deux de la cité de Montréal, marchands, Stanfield Greenwood, James Walsh et Hannah Mathida Lorimer, épouse de William James Rankin Beattie, et le dit William James Rankin Beattie afin d'autoriser sa dite épouse, les quatre derniers du susdit canton de Chambly. Les directeurs provisoires seront John Rankin, John Beattie, Stanfield Greenwood et James Walsh, tous sujets anglais.

GIROUARD, WURTELE & MCGIBBON,
Solliciteurs des Requéranrs.

Montréal, 27 juin 1883.

1621

PROVINCE OF QUEBEC.

Notice is hereby given that the persons herein-after and designated will apply to the Lieutenant Governor in council, after the expiry of one month from the first publication, of this notice in the *Quebec Official Gazette*, to obtain letters patent under the great seal of the Province of Quebec, constituting them and such other persons or corporations as may become associated with them, a corporation or joint stock company, under the authority of the act of this province, respecting joint stock companies and the act amending the same.

1. The company's name shall be "The Chambly Cotton Company."

2. The object of the company is to manufacture cotton goods and for that purpose to establish one or more workshops or manufactories to be run by water or by steam and to own and possess water powers.

3. The mills shall be situate in Chambly canton, in the county of Chambly, in the Province of Quebec, and the chief place of business shall be at the mills of the company.

4. The capital stock of the company shall be one hundred thousand dollars, divided into two hundred shares of five hundred dollars each.

5. The names, surnames and domicile of the applicants are: John Rankin, John Beattie, both of the city of Montreal, merchants, Stanfield Greenwood, James Walsh and Hannah Mathida Lorimer, wife of William James Rankin Beattie, and the said William James Rankin Beattie to authorize his said wife, the latter four of Chambly canton aforesaid. The provisional directors to be John Rankin, John Beattie, Stanfield Greenwood and James Walsh, all british subjects.

GIROUARD, WURTELE & MCGIBBON,
Solicitors for applicants.

Montreal, 27th June, 1883.

1622

